



Ordre des
AGRONOMES
du Québec

**CULTIVER
L'INTELLIGENCE,
RÉCOLTER
L'INNOVATION**



**RAPPORT
ANNUEL**

2023 - 2024

MISSION

La mission de l'Ordre des agronomes du Québec est d'assurer la protection du public en contrôlant la qualité de l'exercice de la profession d'agronome.

VISION

Être l'organisme de référence et d'avant-garde en matière de professionnalisme et de compétences agronomiques.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

En 2021, l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) a présenté sa nouvelle planification stratégique.

Dans le but d'améliorer la capacité de l'organisation à répondre aux enjeux de notre secteur et d'assurer la pérennité de l'agronomie au Québec, le plan stratégique 2021-2024 s'articule autour de quatre axes :

- Maintenir la confiance du public;
- Se rapprocher des agronomes;
- Faire évoluer la profession en collaboration avec les agronomes;
- Consolider la gouvernance.

Conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2023 et se terminant le 31 mars 2024.

Veillez noter que le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Ordre des agronomes du Québec - 2024

Tirage :

Exemplaire numérique seulement

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Cette publication a été réalisée par l'Ordre des agronomes du Québec.

Coordination :

Benoît Pharand, agronome

Correction orthographique :

Bla bla rédaction

Mise en page :

Laurence-Emilie Blondeau

Dépôt légal - 2024

Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 978-2-922380-41-5

Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 1481-1820

PRÉSENTATION

Drummondville, le 7 novembre 2024

Madame Nathalie Roy
Présidente
Assemblée nationale

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2024. Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Sonia Lebel

Drummondville, le 7 novembre 2024

Madame Sonia Lebel
Ministre responsable de
l'Administration gouvernementale,
présidente du Conseil du trésor et
ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2024. Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,

Michel Montpetit, agronome

Drummondville, le 7 novembre 2024

Madame Dominique Derome
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2024. Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,

Michel Montpetit, agronome

TABLE DES MATIÈRES

Gouvernance de l'Ordre

Rapport de la présidence	6
Rapport de la direction générale	8
Conseil d'administration	10
Ressources humaines	17
Organigramme de l'Ordre	18

Sections régionales

Abitibi-Témiscamingue — Nord-du-Québec	20
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	22
Estrie — Centre-du-Québec	24
Laurentides — Lanaudière	26
Mauricie	28
Outaouais	30
Capitale-Nationale — Chaudière-Appalaches	32
Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord	34
Montréal — Laval	36
Montérégie	38

Activités de contrôle de l'exercice de la profession

Activités du comité de la formation des agronomes	41
Activités relatives à la reconnaissance des équivalences	42
Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences ..	44
Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle	45

Activités relatives à l'indemnisation	46
Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession	47
Activités relatives à l'inspection professionnelle ...	49
Activités relatives à la formation continue	54
Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic	58
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	60
Activités du comité de révision (des décisions du bureau du syndic)	61
Activités du conseil de discipline	61
Activités relatives aux infractions pénales prévues au <i>Code des professions</i> ou aux lois professionnelles	62
Activités relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications	63

Membres et comités

Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre	65
Renseignements sur les membres inscrits au Tableau au 31 mars 2024	67
Prix et distinctions de l'Ordre des agronomes du Québec	72
Bénévoles des comités de l'Ordre 2023-2024	73

États financiers

Rapport du président du comité des finances et d'audit pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 ..	76
États financiers au 31 mars 2024	78



GOUVERNANCE
DE L'ORDRE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



C'est avec honneur que je vous présente les activités 2023-2024 de l'Ordre. Une année encore bien remplie de projets, et ce, dans la continuité des travaux et des orientations adoptés par le conseil d'administration au cours des dernières années.

Loi sur les agronomes

Le projet de grande envergure auquel l'Ordre a consacré énormément de temps et d'énergie est sans aucun doute celui de la modernisation de la *Loi sur les agronomes*. Au cours de la dernière année, différents comités de réflexion et de travail ont permis au conseil d'administration d'adopter des orientations avec comme objectifs la modernisation de notre profession et la poursuite de notre mission de protection du public. Dans un premier temps, le comité ad hoc sur la mise à jour du *Code de déontologie des agronomes* a permis à l'Ordre de dégager de grandes orientations en lien avec notre engagement d'aller de l'avant vers un meilleur encadrement de l'indépendance professionnelle, de l'apparence et du conflit d'intérêts des agronomes, notamment dans les activités entourant le service-conseil et la vente. Une continuité du souhait émis par l'Ordre depuis l'automne 2021, soit de mieux baliser l'indépendance par une mise à jour de son *Code de déontologie*.

Au cours de la dernière année, le comité de gouvernance de l'Ordre a aussi fait des recommandations au conseil d'administration, soit d'abolir les sections régionales sous leur forme juridique actuelle, de revoir le mode électoral du poste à la vice-présidence et d'aller vers une diminution de la taille du CA. Certains aspects de la gouvernance relèvent directement de la *Loi sur les agronomes*, d'autres découlent du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre et des élections de son président et de son vice-président*. Ces travaux de réflexion étaient nécessaires afin de s'assurer d'une cohérence législative lors d'un futur dépôt de projet de loi modernisant la *Loi sur les agronomes*.

D'autres travaux ont aussi été menés par le comité d'inspection professionnel (CIP) afin de moderniser le *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des agronomes*. À cela s'ajoutent les travaux, toujours en cours, du comité OAQ-OTPQ. L'objectif est d'arriver à rédiger un règlement sur les activités professionnelles en agronomie pouvant être exercées par un technologue professionnel. Ce règlement doit permettre d'améliorer l'accessibilité aux services en agriculture et favoriser une meilleure utilisation des compétences des agronomes et des technologues professionnels dans le respect de nos missions de protection du public.

De plus, pour être fin prêt à poursuivre les travaux de modernisation de sa loi, l'Ordre doit s'assurer que la description de notre champ d'exercice est contemporaine et pérenne, et que les activités professionnelles réservées à l'agronome sont claires et bien définies.

À la demande de Mme Sonia Lebel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale, un comité regroupant des représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de l'Office des professions du Québec et de l'Ordre a été formé à l'automne 2023 afin de faire avancer les travaux de modernisation de la *Loi sur les agronomes*.

Modernisation du système professionnel

L'Ordre a pris part aux activités de consultation concernant la modernisation du système professionnel. L'Office des professions du Québec a sondé les ordres par le biais d'un questionnaire et d'un sondage auquel nous vous avons également demandé de participer. L'Office et le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ont aussi organisé des journées de consultation, l'Ordre y a participé et a partagé nos enjeux et notre réalité. Nous sommes ainsi en attente de voir les éléments qui seront mis de l'avant pour amorcer une modernisation du système professionnel québécois.

Consultation des membres

L'Ordre s'était engagé lors du congrès de 2022 à faire un suivi concernant le sondage Léger auquel vous avez participé en grand nombre. Ainsi, l'Ordre s'est fait accompagner par la firme Dynamo afin d'organiser des ateliers de consultation sur d'importants enjeux soulevés dans le sondage concernant la profession. Vous avez été invités à participer à des ateliers en présentiel à Montréal, Saint-Hyacinthe et Québec et à deux séances en virtuel. Votre participation a permis à l'Ordre de recueillir énormément d'informations et nous vous avons conviés à une plénière lors du congrès l'automne dernier pour vous présenter le fruit de vos réflexions et des actions que l'Ordre doit mettre en œuvre pour répondre aux enjeux soulevés dans le sondage. Comme mentionné, l'Ordre fera un suivi de ces engagements lors des prochains congrès ou rencontres annuelles. Toutes les informations amassées serviront également comme base de travail pour la mise à jour de la planification stratégique 2025-2028.

Matières résiduelles fertilisantes et traitement de semences insecticides

L'Ordre a tout au long de l'année continué de collaborer avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en ce qui concerne les matières résiduelles fertilisantes (MRF). Au congrès, le ministre Benoit Charette est venu annoncer le lancement de la consultation sur les seuils pour réduire préventivement la présence des contaminants d'intérêt émergents, les PFAS. L'Ordre par le biais de son comité consultation sur les MRF a participé à la consultation. Il a aussi participé à une séance d'information sur le projet de règlement à venir sur les MRF sur l'invitation du MELCCFP.

En ce qui a trait aux traitements de semences insecticides (TSI), l'Ordre avait déjà pris position en faveur d'un meilleur encadrement des pesticides au Québec et a accueilli favorablement cette annonce. Afin de bien accompagner les agronomes qui œuvrent en phytoprotection et qui réalisent des justifications et des prescriptions agronomiques, des activités ont eu lieu, notamment un webinaire sur les modifications réglementaires et une formation sur la justification agronomique. Le tout afin que les agronomes soient bien outillés pour accompagner les producteurs agricoles dans la réduction de l'utilisation des TSI.

En terminant, l'Ordre a participé aux ateliers de cocréation du REA et à la consultation sur la modernisation de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, des réflexions et des travaux qui se poursuivront dans les prochains mois.

Remerciements

Je termine mon mandat et cela met fin à mon implication à l'Ordre à titre de présidente. Tout au long de ces trois ans, j'ai reçu de votre part, chers agronomes, un accueil chaleureux. Je vous remercie sincèrement de votre appui dans les grands travaux de réflexion entamés à l'Ordre.

Je tiens aussi à remercier les membres du conseil d'administration de l'Ordre. Vous avez adopté de grandes orientations qui touchent des éléments importants pour l'avenir et la modernisation de la profession, et ainsi fait preuve de courage décisionnel et de dévouement.

Au personnel de l'Ordre, une belle équipe motivée et engagée, je vous souhaite le meilleur. À tous les bénévoles qui s'impliquent dans les nombreux comités de l'Ordre, un énorme merci pour votre contribution.

Merci au vice-président, Pascal Thériault, avec qui j'ai collaboré étroitement dans les trois dernières années et à qui je souhaite de beaux défis!

Mes derniers remerciements vont à Marina Vachon, conseillère juridique et secrétaire de l'Ordre, ainsi qu'à Éric Dagenais, directeur général. Je vous remercie de votre appui indéfectible, de votre ouverture pour mener à bien les nombreux projets de réflexion de l'Ordre, et de votre grand professionnalisme.

Bonne continuité à tous!

La présidente,
Martine Giguère, agronome

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Mot de la direction générale

Chers membres,

C'est avec une grande fierté que nous vous présentons le bilan de la dernière année et les réalisations de l'Ordre des agronomes du Québec. Ce mandat a été marqué par des défis sans précédent, mais aussi par des avancées significatives qui renforcent notre engagement envers la protection du public, l'amélioration continue de notre profession et l'adaptation à un monde en constante évolution.

Réformes législatives et réglementaires

L'un des moments forts de ce mandat a été notre travail sur la mise en conformité avec la loi 25, un cadre législatif qui redéfinit la manière dont nous gérons les renseignements personnels. Nous avons compris l'importance cruciale de cette législation pour l'avenir de notre organisation. Nous avons ainsi mobilisé nos ressources pour élaborer un plan d'action rigoureux. Grâce à un effort collectif, nous avons établi une cartographie détaillée des informations personnelles détenues par l'Ordre et mis en place des procédures robustes pour assurer leur protection. Nous avons également créé un registre des incidents de confidentialité et formé une équipe dédiée à la gestion de ces incidents, composée de membres clés du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (CAI-PRP). Cette approche proactive nous permet aujourd'hui de garantir à nos membres et au public une gestion transparente et sécurisée de leurs données personnelles.

Transformation numérique

Le monde dans lequel nous opérons est en constante mutation, et il est impératif que l'Ordre reste à la fine pointe de la technologie pour répondre efficacement aux besoins de nos membres. C'est pourquoi nous avons initié une transformation numérique ambitieuse, centrée autour de la mise à jour de notre système de gestion de la relation client (CRM). L'ancien CRM, devenu obsolète, ne répondait plus aux exigences d'efficacité et de sécurité que nous nous fixons. Après une analyse approfondie de nos besoins et des solutions disponibles sur le marché, nous avons

entamé le processus de migration vers un nouveau système plus performant. Ce projet, qui s'étalera sur plusieurs mois, est essentiel pour améliorer notre capacité à interagir avec nos membres, à suivre leur parcours professionnel et à offrir des services personnalisés de haute qualité. Ce nouveau CRM sera un pilier central de notre stratégie numérique, nous permettant de mieux comprendre et anticiper les attentes de nos membres.

Gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines est un domaine où nous avons également réalisé des avancées majeures. Nous avons procédé à une révision complète des postes, des fonctions et des classes salariales de tous nos employés. Cette révision a permis de clarifier les rôles et les responsabilités de chacun, favorisant ainsi l'autonomie et la responsabilisation au sein de notre équipe. De plus, certaines catégories de personnel sont maintenant considérées comme des employés, et non plus comme des contractuels. Ceci aura un impact important dans le budget du prochain exercice financier. En conséquence, notre organisation est devenue plus mature et agile, et capable de s'adapter rapidement aux défis changeants de notre environnement professionnel. Cette restructuration a permis d'augmenter l'efficacité et l'efficacité opérationnelle. Nous avons également mis en place un nouveau mode d'évaluation des employés, basé sur le concept des objectifs SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, Temporellement définis). Cette approche structurée permet de mieux aligner les performances individuelles sur les objectifs stratégiques de l'Ordre.

Amélioration continue de la formation

La formation continue est l'un des piliers fondamentaux de notre profession. Elle est désormais obligatoire pour tous nos membres, une exigence qui reflète notre engagement envers l'excellence professionnelle. Au cours des trois dernières années, nous avons intensifié nos efforts pour offrir des programmes de formation pertinents, alignés sur les besoins émergents de notre secteur. Ces formations couvrent un large éventail de sujets, allant des avancées technologiques en agriculture aux pratiques durables, en passant par les nouvelles réglementations environnementales. En favorisant le développement professionnel de nos membres, nous renforçons non seulement leur expertise, mais nous augmentons également la crédibilité de notre profession aux yeux du public. Les agronomes du Québec sont reconnus pour leur compétence et leur dévouement, et c'est grâce à cette formation continue que nous maintenons ces standards élevés.

Renforcement de la gouvernance

Sur le plan de la gouvernance, nous avons travaillé sans relâche pour améliorer nos pratiques internes. Une des initiatives clés a été l'élaboration d'une nouvelle politique interne de gouvernance, qui clarifie les rôles et responsabilités au sein de l'Ordre. Cette politique, qui sera bientôt soumise à l'approbation du conseil d'administration, vise à assurer une gestion transparente, éthique et efficace de nos opérations. Elle définit non seulement les rôles des dirigeants, mais aussi les attentes en matière de performance et de responsabilité de chaque membre de l'équipe dirigeante. Ce cadre de gouvernance renforcé est essentiel

pour garantir que toutes nos actions soient alignées sur notre mission de protection du public et de promotion de l'agronomie.

Planification stratégique

La planification stratégique est un exercice vital pour toute organisation soucieuse de rester pertinente et efficace. En septembre 2023, nous avons lancé les travaux de planification stratégique pour la période 2025-2028. Ce processus a été initié à la suite d'une consultation des membres à l'été 2023 ainsi que lors d'un lac-à-l'épaule. Ces rencontres ont réuni des membres clés de l'Ordre afin de réfléchir aux orientations futures. Trois axes principaux ont été retenus pour guider notre action : le rayonnement de la profession, la formation continue et l'encadrement de la pratique. Le rayonnement de la profession concerne la manière dont nous augmentons la crédibilité de l'agronomie aux yeux de la société par le biais de nos actions quotidiennes et de nos contributions aux débats publics. La formation continue, désormais obligatoire, est cruciale pour le maintien et le développement des compétences de nos membres. Enfin, l'encadrement de la pratique se concentre sur notre capacité à établir et à faire respecter les normes professionnelles qui garantissent la qualité et l'intégrité des services agronomiques. Ce plan stratégique nous guidera dans les années à venir, assurant que nous restons fidèles à notre mission tout en nous adaptant aux défis futurs.

Conclusion

Les trois dernières années ont été riches en réalisations pour l'Ordre des agronomes du Québec. Nous avons relevé des défis complexes, tout en posant des bases solides pour l'avenir. Notre engagement envers la protection du public, l'amélioration continue de nos pratiques et l'adaptation aux nouvelles réalités du secteur agricole est resté constant. La direction générale est particulièrement fière du travail accompli par son équipe et du soutien indéfectible de ses membres, qui ont su s'adapter et innover dans un contexte en perpétuelle évolution. Alors que nous nous tournons vers l'avenir, nous sommes convaincus que l'Ordre continuera à jouer un rôle crucial dans le maintien des standards d'excellence qui définissent notre profession. Nous avons les outils, les talents et la détermination nécessaires pour continuer à avancer, ensemble, vers un avenir prometteur.

La direction générale vous remercie de votre confiance et de votre collaboration habituelle. Au nom de l'équipe de l'Ordre, nous sommes enthousiastes à l'idée d'entreprendre de nouveaux défis et de poursuivre ce chemin avec vous.

Respectueusement,

La direction générale

Ordre des agronomes du Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration a le devoir de veiller à l'administration générale de l'Ordre ainsi qu'à l'application du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* et des règlements qui en découlent, dont le *Code de déontologie des agronomes*. Il détermine aussi les grandes orientations de l'Ordre.



**Présidente
Martine
Giguère, agr.**

Élue par acclamation
le 1^{er} avril 2021



**Vice-président
Pascal
Thériault, agr.**

Élu le 11 mai 2017
Réélu le 9 mai 2019
Réélu le 13 mai 2021

Administrateurs nommés

Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec à titre de représentants du public pour un mandat de trois ans.



**Guy
Jauron**

Administrateur nommé,
depuis le 15 mai 2019
et dont le mandat
a été renouvelé
le 19 janvier 2024 pour
une durée de trois ans

Assiduité aux séances
ordinaires du conseil: 6/8

Assiduité aux séances
extraordinaires du
conseil: 3/5

Rémunération
globale: 329 \$



**Marc
Tremblay**

Administrateur nommé,
depuis le 1^{er} mars 2019
et dont le mandat
a été renouvelé
le 19 janvier 2024 pour
une durée de trois ans

Assiduité aux séances
ordinaires du conseil: 3/8

Assiduité aux séances
extraordinaires du
conseil: 4/5

Rémunération
globale: 1 781 \$



**Johanne
Boucher**

Administratrice nommée
jusqu'au 18 avril 2023



**Lucie
Granger**

Administratrice nommée
le 21 mai 2023
en remplacement de
Mme Johanne Boucher
et dont le mandat
a été renouvelé
le 19 janvier 2024 pour
une durée de trois ans.

Assiduité aux séances
ordinaires du conseil: 6/6

Assiduité aux séances
extraordinaires du
conseil: 4/4

Rémunération
globale: 243 \$



**Louise
Viau**

Administratrice nommée,
depuis le 24 janvier 2020
et dont le mandat
a été renouvelé
le 19 janvier 2024 pour
une durée de trois ans

Assiduité aux séances
ordinaires du conseil: 8/8

Assiduité aux séances
extraordinaires du
conseil: 4/5

Rémunération
globale: 283 \$

Message des administrateurs nommés

À l'instar des années précédentes, le rythme de travail de l'Ordre des agronomes du Québec a été soutenu. Des dossiers d'importance pour l'exercice de la profession et la protection du public ont mobilisé les membres du conseil d'administration, des comités et de la permanence afin de les faire progresser. Le comité d'éthique et de déontologie s'assure que les membres du conseil d'administration exercent avec rigueur et intégrité leurs devoirs. Un travail d'importance a été réalisé afin d'optimiser les saines pratiques de gouvernance à tous égards. Des modalités d'accueil pour les nouveaux administrateurs, agronomes ou nommés, ont été bonifiées afin d'accélérer leur intégration et de faciliter leur contribution.

À tous moments, nous avons pu intervenir et contribuer librement aux discussions dans la convivialité et le respect. Nous percevons que nos commentaires et nos propositions sont pris en compte dans le cadre des échanges, tant au sein du conseil d'administration qu'aux divers comités, ce qui nous incite à poursuivre avec engagement notre contribution à la protection du public.

Élections et durée des mandats

La présidente est en poste depuis le 1^{er} avril 2021 pour un premier mandat de trois ans, et le vice-président depuis le 13 mai 2021 pour un troisième mandat conformément à la *Loi sur les agronomes* et au *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des agronomes du Québec et les élections de son président et de son vice-président*.

Administrateurs



Michel Brosseau, agr.

Président, section Laurentides-Lanaudière, depuis le 24 avril 2018. Réélu en avril 2022

Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 7/8

Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 4/5

Rémunération globale: 2 595 \$



Marc Tétreault, agr.

Président, section Bas-Saint-Laurent Gaspésie Îles-de-la-Madeleine, depuis le 3 mai 2021.

Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 5/8

Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 4/5

Rémunération globale: 2 034 \$



Andréane Poissant, agr.

Présidente, section Montérégie, depuis le 29 février 2024 en remplacement de Michel Montpetit.

Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 1/1

Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 1/2

Rémunération globale: 112 \$



Richard Dessureault, agr.

Président, section Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec, jusqu'au 28 avril 2023.

Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 1/1

Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 1/1

Rémunération globale: 566 \$



Thierry Balthazard, agr.

Président, section Saguenay Lac-Saint-Jean Côte-Nord, depuis le 3 mai 2021.

Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 8/8

Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 4/5

Rémunération globale: 3 288 \$



Francis-Paul Gélinas, agr.

Président, section Mauricie, depuis le 7 avril 2022, administrateur de moins de 35 ans.

Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 7/8

Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 5/5

Rémunération globale: 2 020 \$



Marie-Pierre Gingras, agr.

Présidente, section Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec, depuis le 28 avril 2023 en remplacement de Richard Dessureault.

Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 7/7

Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 2/5

Rémunération globale: 1 796 \$



Nadine Bourgeois, agr.

Présidente, section Capitale-Nationale Chaudière-Appalaches, depuis le 28 avril 2022.

Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 8/8

Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 5/5

Rémunération globale: 2 245 \$



Alain Perras, agr.

Président, section Estrie Centre-du-Québec, depuis le 17 avril 2019. Réélu le 22 avril 2021.

Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 8/8

Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 5/5

Rémunération globale: 3 179 \$



Isabelle Dubé, agr.

Présidente, section Outaouais, depuis le 25 avril 2016. Réélu en avril 2022.

Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 7/8

Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 2/5

Rémunération globale: 2 721 \$



Michel Montpetit, agr.

Président, section Montérégie, jusqu'au 29 février 2024.

Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 6/7

Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 4/4

Rémunération globale: 3 053 \$



Carole-Anne Lapierre, agr.

Présidente, section Montréal - Laval, depuis le 25 janvier 2023.

Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 4/8

Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 2/5

Rémunération globale: 1 282 \$

Rémunération

La rémunération globale de la présidence et de la vice-présidence comprend le salaire annuel et les charges sociales, et celle du directeur général et de la secrétaire de l'Ordre comprend le salaire annuel, les charges sociales et les avantages sociaux.

En 2023 - 2024, les rémunérations suivantes ont été versées :

- **Présidence** - Présidente: 103 793,00 \$
Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 8/8
Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 5/5
La présidente ne reçoit aucun jeton de présence pour les séances du conseil d'administration.
- **Vice-présidence** - Vice-Président: 25 948 \$
Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 7/8
Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 4/5
- **Direction générale** - Directeur général: 153 228 \$
- **Secrétaire de l'Ordre** - Secrétaire de l'Ordre: 35 100 \$

RÉMUNÉRATION GLOBALE DES ADMINISTRATEURS ÉLUS DE L'ORDRE	VALEUR
Jeton de présence pour une demi-journée	116,73 \$
Jeton de présence pour une journée	233,46 \$

NOMBRE DE SÉANCES TENUES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER	NOMBRE
Séances ordinaires	8
Séances extraordinaires	5
Consultation par courriel	1

Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, les administrateurs du conseil d'administration ont participé à huit séances ordinaires et à cinq séances extraordinaires. Lors de ces réunions, en plus d'adopter des résolutions courantes, les membres ont donné des orientations sur les sujets présentés ci-dessous.

Voici les principales résolutions adoptées par le conseil d'administration.

Ressources humaines

- Départ de Joëlle Andrianary, adjointe à la direction, le 16 juin 2023;
- Entrée en fonction de Lily Cardin, adjointe à la direction, le 7 août 2023;
- Entrée en fonction de Laurence-Émilie Blondeau, agente administrative, le 14 août 2023 (poste permanent);
- Départ de Francis Khoury, coordonnateur des affaires publiques, le 22 décembre 2023;
- Entrée en fonction de Naömie Goyette, conseillère aux affaires publiques, le 8 janvier 2024.

Comités

- Nomination des membres des comités du conseil d'administration et attribution de mandats propres à leurs activités;
- Abolition, création et fusion de plusieurs comités internes;
- Étude des recommandations du comité d'inspection professionnelle par le nouveau comité de contrôle de l'exercice de la profession d'agronome composé uniquement d'administrateurs.

Affaires légales et professionnelles

- Adoption des projets suivants:
 - Création d'un fonds pour la pratique illégale et les activités des syndicats ad hoc;
 - Adopter la recommandation du comité de gouvernance de réduire la composition du conseil d'administration;
 - Adopter la recommandation du comité de gouvernance de modifier le mode électoral au poste de vice-présidence par une élection au suffrage des administrateurs élus et des administrateurs nommés de l'Ordre;
 - Adoption d'orientations relativement à l'indépendance professionnelle et à la mise à jour du *Code de déontologie des agronomes*;
 - Modifier le *Règlement sur la formation continue obligatoire des agronomes* afin d'ajuster certains éléments suivant la fin de la première période de référence.
- Adoption des politiques, grilles de référence, guides, règles et documents dont, par exemple:
 - Politique sur le fonctionnement des comités de l'Ordre des agronomes du Québec;
 - Projet de modification au *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des agronomes du Québec et les élections de son président et de son vice-président*;
 - Projet de règlement sur l'inspection professionnelle;
 - Mise à jour de la Grille de référence relative à un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF);
 - Mise à jour de la Ligne directrice sur les épandages post récoltes des déjections animales;
 - Mise à jour de la Grille de référence sur l'élaboration d'un plan de phytoprotection ou d'une recommandation ponctuelle;
 - Dépôt de commentaires sur le projet de loi omnibus: Modifications réglementaires diverses visant à apporter des ajustements pour faire suite aux modifications législatives introduites par le chapitre 8 des lois de 2022 ainsi qu'à

modifier plusieurs règlements pris en vertu principalement de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

- Document de réflexion sur la consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles du comité ad hoc sur la mise à jour de la LPTAA, comme proposé en annexe;
- Description des rôles et responsabilités de la présidence et de la vice-présidence;
- Programme de surveillance générale 2024-2025.
- Appuyer le projet d'amélioration du système de gestion des collections proposé par le Musée québécois de l'agriculture et de l'alimentation (MQAA);
- Nomination des vérificateurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre.

Administration et budget

- Changement dans la gestion financière (Tout Compte Fait Consultants, août 2023);
- Intégration des syndicats et inspecteurs comme employés depuis le 1^{er} janvier 2024;
- Création du Fonds pour la pratique illégale et les activités du syndicat ad hoc;
- Adoption des états financiers 2022-2023 audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;
- Adoption de la révision des prévisions budgétaires 2023-2024;
- Adoption du budget prévisionnel 2024-2025;
- Augmentation de la rémunération des postes à la présidence, à la vice-présidence, à la direction générale et au secrétariat de l'Ordre pour l'année 2023-2024;
- Adoption du budget révisé pour 2024-2025.

Communication et affaires publiques

- Nomination des lauréats des différents prix 2023 de l'Ordre;
- Décision de remplacer le congrès annuel, une année sur deux, par le Grand rendez-vous agronomique qui se tient sur une seule journée. La première édition se tiendra le 7 novembre 2024 à Drummondville;
- Choix de la thématique du Grand rendez-vous annuel 2024: cultiver l'intelligence, récolter l'innovation. La journée sera dédiée à l'avancement de l'agronomie et à l'exploration des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle, au service de la sécurité alimentaire et de la préservation de notre environnement.

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle s'est tenue en mode hybride à Victoriaville le 19 octobre 2023. L'Ordre a pu compter sur la présence de 168 agronomes. La présidente, Mme Martine Giguère, a ouvert l'assemblée annuelle et a fait un retour sur les activités de l'Ordre au cours de cet exercice.

L'assemblée a approuvé le montant de la cotisation 2024-2025 et la nomination des vérificateurs.

Mme Guylaine Dionne de la firme Raymond Chabot Grant Thornton a présenté les états financiers de l'exercice 2022-2023. M. Michel Montpetit a présenté les budgets révisés pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les budgets prévisionnels pour l'exercice 2024-2025.

La présidente, Mme Martine Giguère, a fait un suivi sur deux propositions présentées lors de l'assemblée générale annuelle 2022.

De plus, lors de la dernière assemblée générale annuelle, deux propositions ont été étudiées par l'assemblée.

Assemblée générale extraordinaire

Il n'y a eu aucune assemblée générale annuelle extraordinaire pendant l'exercice financier finissant le 31 mars 2024.

Orientation stratégique

Nous sommes dans la dernière année de la planification stratégique de l'Ordre (2021-2024) qui s'articulait autour de 4 axes :

1. consolider la gouvernance ;
2. maintenir la confiance du public ;
3. se rapprocher des agronomes ;
4. faire évoluer la profession en collaboration avec les agronomes.

Voici quelques réalisations de l'exercice 2023-2024.

Au cours du présent exercice, l'Ordre a poursuivi ses travaux afin de rendre sa gouvernance plus actuelle. À terme, ces travaux permettront à l'Ordre

d'avoir une structure plus directe avec les régions, et plus homogène quant aux obligations des sections.

Afin de maintenir la confiance du public envers l'Ordre, en janvier 2024, nous avons créé un poste et embauché une directrice des affaires publiques. Son mandat principal est d'augmenter la notoriété et la visibilité de l'Ordre en créant des occasions de rencontres et d'échanges sur des enjeux importants en agriculture avec les différents partenaires, tels que le MAPAQ, le MELCCFP, l'UPA, etc.

De plus, l'Ordre a maintenu la diffusion des portraits vidéo d'agronomes, afin d'accroître le rayonnement de ceux-ci auprès des membres et du public. Cette initiative avait pour objectifs de faire connaître la profession et de promouvoir l'excellence agronomique.

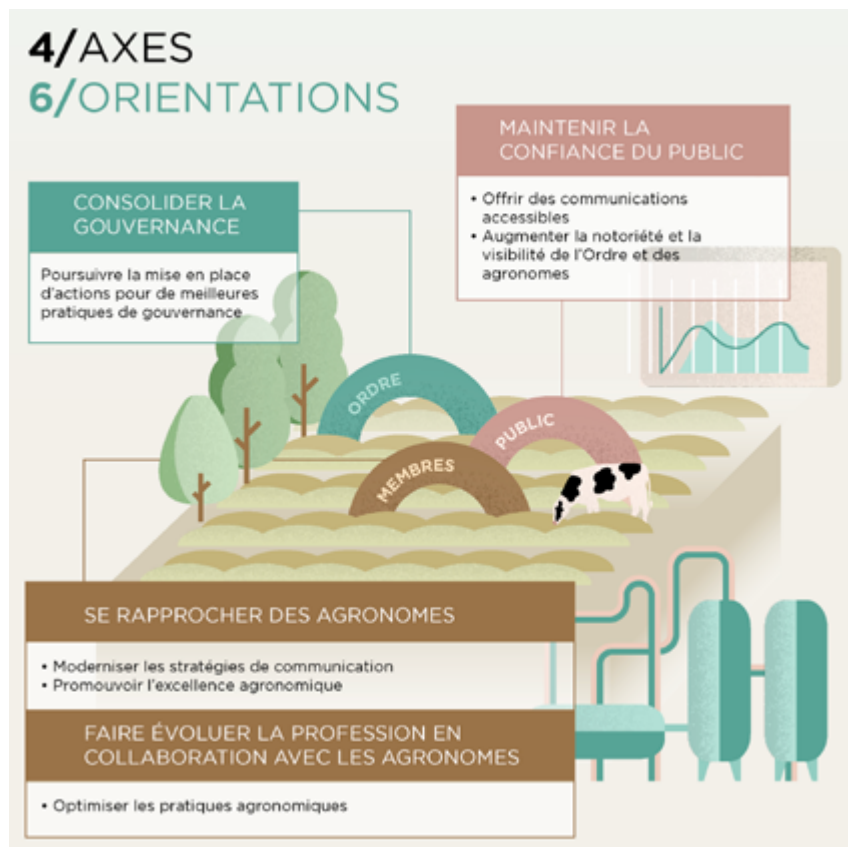
Lors du congrès annuel 2022 de l'Ordre, les membres ont eu l'occasion de recevoir la présentation des résultats d'un sondage mené par la firme Léger Marketing auprès des agronomes. Plus de 1 400 agronomes y ont répondu. À l'été 2023, vous avez été nombreux à participer à des ateliers de consultation afin d'entreprendre une réflexion sur l'avenir de la profession et les défis à venir. Ces échanges constructifs ont contribué à identifier des actions potentielles et nécessaires pour les prochaines années. L'Ordre tient à maintenir un dialogue ouvert avec ses membres, puisque ceux-ci font partie intégrante de l'évolution de la profession.

Finalement, en collaboration avec des agronomes, l'Ordre a repris les travaux avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. Ces travaux visent entre autres à optimiser la pratique agronomique, à améliorer l'accessibilité des services en agriculture aux producteurs agricoles et à encourager une meilleure utilisation des compétences professionnelles, et ce, dans le respect de la mission de protection du public.

Politiques et pratiques de gouvernance

L'Ordre poursuit les travaux sur la rédaction d'une politique interne de gouvernance qui sera adoptée au cours de l'exercice suivant. Le conseil d'administration avait confié le mandat au comité de gouvernance lors de sa séance ordinaire en décembre 2022.

Le conseil d'administration a aussi mandaté le comité de gouvernance d'étudier la façon dont l'Ordre utilisera les sommes accumulées dans le fonds de prévention de l'assurance responsabilité professionnelle détenu auprès de Beneva et d'émettre une recommandation au conseil. Le comité travaille toujours en ce sens.



Politiques et pratiques de gouvernance

FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVE À LEURS FONCTIONS		
	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Rôle d'un conseil d'administration	9	7
Gouvernance et éthique	13	3
Égalité entre les femmes et les hommes	14	2
Gestion de la diversité ethnoculturelle	11	5
Éthique et déontologie	13	3
Inconduites sexuelles	11	5

Application des normes d'éthique et de déontologie aux administrateurs de l'Ordre

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Président :

Marc-Antoine Guestier, agr.,
membre de l'Ordre

Membres :

Sophy Couture,
administratrice nommée

Yasmina Larbi-Youcef, agr.,
membre de l'Ordre

Aucune activité relative à l'application du *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec* n'était pendante au 31 mars de l'exercice 2022-2023 et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice 2023-2024.

Toutefois, les membres se sont réunis à cinq occasions durant l'exercice 2023-2024 afin de terminer la révision du règlement interne du comité et de mettre en place certains outils de travail.

Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec et des membres des comités formés par le conseil d'administration.

COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2023-2024, le conseil d'administration a fusionné plusieurs de ses comités dont le comité des ressources humaines et celui des finances et d'audit.

COMITÉ DES FINANCES, D'AUDIT ET DES RESSOURCES HUMAINES

Michel Montpetit, agr.,
président du comité
jusqu'au 29 février 2024

Pascal Thériault, agr.,
président par intérim du comité
depuis le 14 mars 2024

Martine Giguère, agr.,
membre d'office

Thierry Balthazard, agr.

Louise Viau,
administratrice nommée

Éric Dagenais, agr.,
directeur général

Rôle

Le comité des finances, d'audit et des ressources humaines :

- Veille à l'existence de politiques et de pratiques appropriées de ressources humaines pour l'ensemble des employés de l'Ordre ;
- Veille à la mise en œuvre d'un processus visant à évaluer le rendement du titulaire du poste de directeur général et à déterminer sa rémunération ;
- Veille à la mise en œuvre d'un processus adéquat de recrutement pour les postes de syndic, de directeur général et de secrétaire ;
- Veille à la surveillance de l'information financière et des contrôles financiers internes de l'Ordre ;

- Veille à la surveillance de la gestion des actifs financiers;
- Assure l'existence d'un processus annuel adéquat en vue de la préparation du budget;
- Recommande le montant de la cotisation annuelle des membres;
- Assure l'existence d'un processus adéquat de gestion des risques et de continuité des affaires;
- Veille à la bonne marche de l'audit annuel effectué par l'auditeur indépendant de l'Ordre;
- Signe le rapport financier du rapport annuel.

Responsabilités

Le comité des finances, d'audit et des ressources humaines assume les responsabilités suivantes :

- Politiques et pratiques en matière de ressources humaines;
- Évaluation du rendement et rémunération du directeur général;
- Embauche du syndic, du directeur général et du secrétaire;
- Évaluation du rendement du syndic;
- Requêtes particulières du conseil d'administration;
- Information financière et contrôles financiers internes;
- Actifs financiers;
- Budget annuel;
- Cotisation des membres;
- Gestion des risques et continuité des affaires;
- Audit annuel;
- Rapport financier;
- Requêtes particulières du conseil d'administration.

Nombre de séances au cours de l'exercice 2023 - 2024 : 6

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Michel Brosseau, agr.,
président du comité

Martine Giguère, agr.,
membre d'office

Guy Jauron,
administrateur nommé

Richard Dessureault, agr.
jusqu'au 28 avril 2024

Michel Montpetit, agr.
jusqu'au 29 février 2024

Lucie Granger,
administratrice nommée,
depuis le 9 juin 2023

Éric Dagenais, agr.
et directeur général

Marina Vachon,
avocate et secrétaire de l'Ordre

Rôle

Le comité de gouvernance :

- Veille au développement et au maintien de saines pratiques de gouvernance au sein de l'Ordre;
- Veille à l'identification de la relève au sein des comités du conseil d'administration;
- Veille à la formation et à l'évaluation de la performance des administrateurs ainsi que des membres des comités du CA.

Responsabilités

Le comité de gouvernance assume les responsabilités suivantes :

- Politiques et pratiques de gouvernance;
- Mandats des comités du conseil d'administration;
- Planification de la relève aux comités du conseil d'administration;
- Accueil des nouveaux administrateurs.

Le comité de gouvernance voit à ce que tous les nouveaux administrateurs reçoivent :

- Une trousse d'accueil comprenant l'ensemble de l'information dont ils auront besoin pour s'acquitter de leurs fonctions;
- Une séance de formation portant sur chacun des éléments de la trousse d'accueil et sur les pratiques de gouvernance de l'Ordre;
- De la formation continue;
- Une évaluation de la performance du conseil d'administration et de ses administrateurs;
- Des conseils portant sur toute question liée à la gouvernance;
- Des requêtes particulières du conseil d'administration.

Nombre de séances au cours de l'exercice 2023 - 2024 : 4

RESSOURCES HUMAINES

PERSONNEL DE L'ORDRE AU 31 MARS 2024

Direction générale

Éric Dagenais, agr.,
directeur général

Lily Cardin,
adjointe à la direction,
coordonnatrice des affaires
administratives et secrétaire
du conseil de discipline

Affaires juridiques

Marina Vachon, avocate,
secrétaire de l'Ordre et
conseillère juridique

Bureau du syndic

Éric Lavoie, agr., M. Sc., MBA,
syndic

Yvon Caron, agr., syndic adjoint

Ernesto Zevallos, agr.,
syndic adjoint

Nathalie Parent-Legault, agr.,
syndic adjointe

Marie-Josée Turgeon, agr.,
syndic adjointe

Pratique professionnelle

Raphaëlle Gendron, agr.,
conseillère en pratique professionnelle

Laurence-Émilie Blondeau,
agente administrative
(formation continue et comptabilité)

Christine Séguron,
agente à la formation
des agronomes et aux équivalences
et adjointe administrative
(tableau de membres)

Inspection

Amévi Toglo, agr.,
directeur de l'inspection
professionnelle et de l'admission

Hosna Sabwat,
adjointe à l'inspection
professionnelle et aux admissions

Chantal Bélanger, agr., inspectrice

Germain Camiré, agr., inspecteur

Mario Cantin, agr., inspecteur

Charles Fournier-Marcotte, agr.,
inspecteur

Gérard Gilbert, agr., inspecteur

Larbi Zerouala, agr., inspecteur

Jean Lecours, agr., inspecteur

Jacques Frenette, agr., inspecteur

Alain Denault, agr., inspecteur

Yohanne Nicholas Dionne, agr.,
inspectrice

Communications et affaires publiques

Naõmie Goyette,
directrice des affaires publiques

Marie-Ève Duhaime,
agente aux communications

Le nombre d'heures travaillées par semaine déterminant
le statut d'un poste à temps complet est de 35 heures.

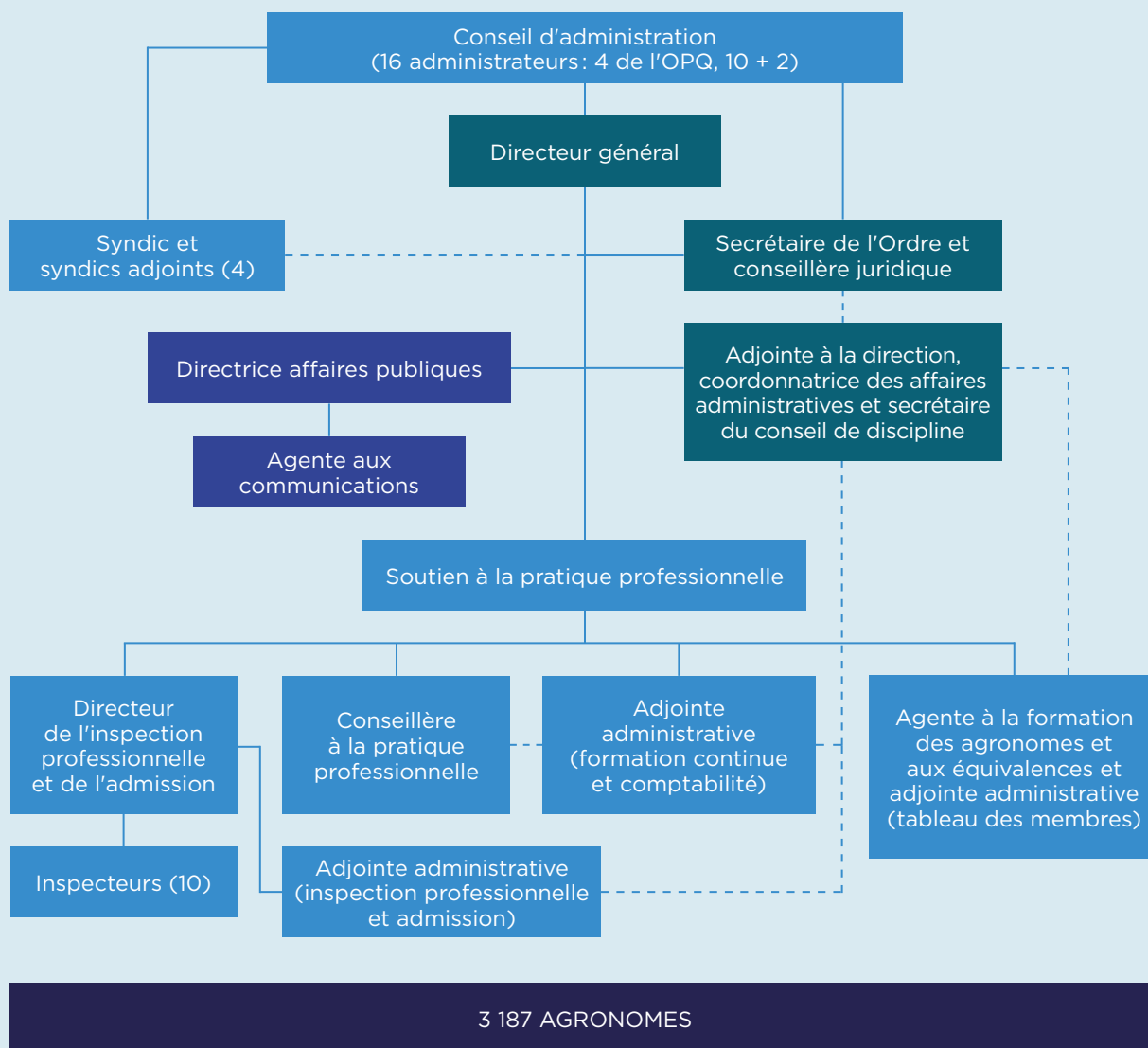
$$\text{ETC} = (10 \text{ personnes} \times 35 \text{ heures}) + (5 \text{ personnes} \times 7 \text{ heures}) + (10 \text{ personnes} \times 1,5 \text{ heure})$$

35 heures

ETC = 11,43 personnes

ORGANIGRAMME DE L'ORDRE ET DE SA PERMANENCE

- Administration
- Appui aux activités professionnelles
- Qualité et soutien à la pratique
- Membres



Raison d'être

L'Ordre des agronomes du Québec remplit son mandat de protection du public en s'assurant du professionnalisme de ses membres. Pour ce faire, il veille à leur admission dans ses rangs, il procède à l'inspection des compétences de ses membres et il offre une formation continue de qualité. Il enquête sur des gestes dérogatoires et, si nécessaire, il poursuit les agronomes devant le conseil de discipline.



SECTIONS
RÉGIONALES



Ordre des
AGRONOMES
du Québec

Portrait agronomique :
**ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
NORD-DU-QUÉBEC**

43 agronomes

*Superficie : 918 029 km²

*Population : 194 915

Mission de l'Ordre

L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

Principaux secteurs d'activité



21%

Productions végétales,
aménagement et entretien
des végétaux



7%

Productions animales



12%

Gestion et économie agricole



9%

Environnement, recyclage
et conservation



1% et moins

Transformation et conservation
des produits agricoles



1% et moins

Agriculture spécialisée



5%

Santé des plantes et sols



1% et moins

Infrastructures agricoles



47%

Autres

*Données tirées du site : <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE NORD-DU-QUÉBEC

Membres du conseil 2023 - 2024

Présidente :

Marie-Pierre Gingras, agr.

Vice-président :

Haithem Limam, agr.

Trésorière :

France Carrière, agr.

Administrateurs :

Shania Audet, agr.

Gauthier Debuysscher, agr.

Marie-Pier Lachapelle, agr.

Vincent Chrétien, agr.

Activités de la présidence de la section

À titre de présidente de la section régionale et déléguée au conseil d'administration de l'Ordre, j'ai assisté à huit réunions ordinaires et deux réunions extraordinaires du conseil. J'ai beaucoup apprécié ma première année en poste.

Activités du conseil d'administration de la section

Le conseil d'administration de la section a tenu quatre réunions ordinaires, toutes en mode virtuel. Il est ainsi beaucoup plus facile de réunir des administrateurs résidant à plus de 200 kilomètres les uns des autres. En plus des obligations réglementaires, nous avons discuté des actualités agronomiques, de l'organisation d'activités et de la formation continue, notamment de la possibilité d'offrir des formations gratuites à tous les agronomes de la région. La section a tenu son assemblée générale annuelle le 26 avril en présentiel. Le taux de participation dépassait les 35%.

Activités professionnelles et sociales

Une activité de formation continue a été organisée dans le cadre de notre AGA annuelle. Par contre, aucune activité n'a été préparée durant l'été 2023, et ce, pour diverses raisons, principalement le contexte des feux de forêt qui ont impacté les activités extérieures durant plusieurs semaines.

Remerciements

Enfin, je remercie la présidence et le personnel permanent de l'Ordre pour leur contribution.

Je tiens à remercier très chaleureusement les membres du conseil d'administration pour la qualité de leur travail et leur dynamisme.

Je remercie également pour leur travail et leur engagement les agronomes de la section qui contribuent encore et toujours à la vitalité agronomique de notre région et de la section.

La présidente,

Marie-Pierre Gingras, agronome



Ordre des
AGRONOMES
du Québec

Portrait agronomique :

BAS-SAINT-LAURENT
GASPÉSIE
ÎLES-DE-LA-MADELEINE

201 agronomes

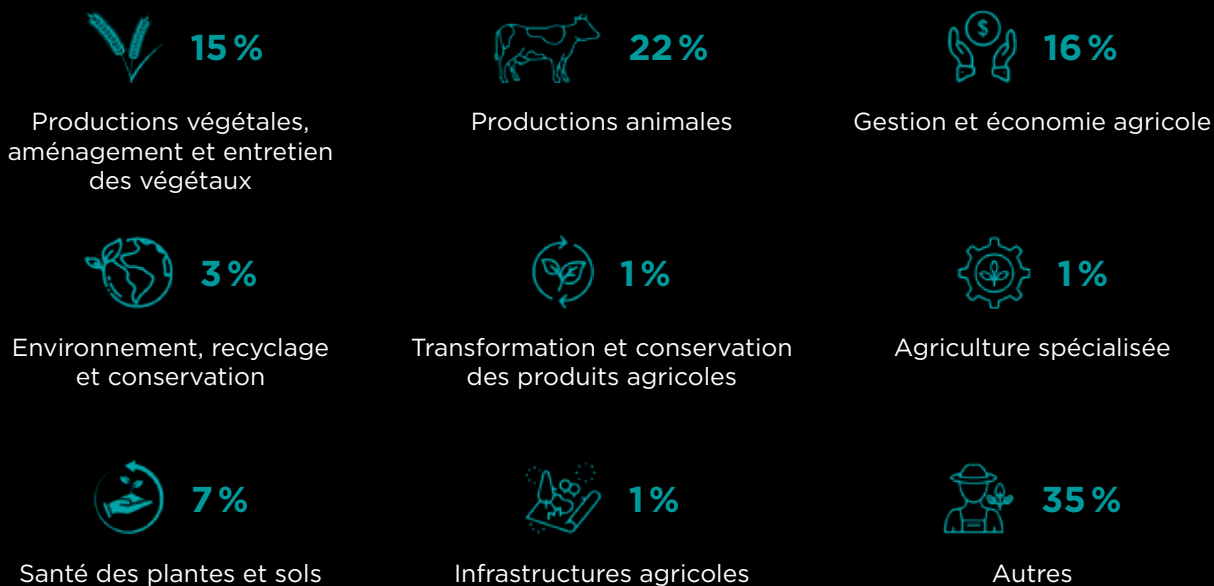
*Superficie : 42 457 km²

*Population : 291 169

Mission de l'Ordre

L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

Principaux secteurs d'activité



*Données tirées du site : <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

BAS-SAINT-LAURENT GASPÉSIE ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Membres du conseil 2023 - 2024

Président :

Marc Tétreault, agr.

Vice-présidente :

Julie Potvin, agr.

Secrétaire :

Marie-Ève Lépine, agr.

Trésorière :

Marie-Pier Fortin-Miousse, agr.

Administrateurs :

Denis Boies, agr.

Chantal Saint-Laurent, agr.

Hubert Ruest, agr.

Activités de la présidence de la section

Au sein de l'Ordre des agronomes du Québec, je participe au comité de contrôle de l'exercice de la profession.

Activités du conseil d'administration de la section

Les administrateurs de la section se sont réunis à quatre reprises au cours de l'année 2023-2024.

L'assemblée générale annuelle s'est déroulée en avril, en présentiel, à la cabane à sucre de Nathalie Lemieux. Nous avons organisé un panel sur les défis des entreprises de la région.

Nous avons remboursé les frais d'inscription à des collègues, pour leur participation au congrès 2023 de l'OAQ. Un comité de formation a été formé au sein du CA. Un sondage a été envoyé aux membres à l'automne, afin de recueillir les besoins de formation. Cette démarche a permis d'identifier deux formations prioritaires en éthique (inspection professionnelle et tenue de dossier), ainsi que la visite de SEFER.

Activités professionnelles et sociales

Le conseil d'administration relance les capsules présentant des agronomes de la région. Ces capsules cherchent à présenter la diversité du travail d'agronome dans la région. Trois agronomes ont participé : Valérie Martin, conseillère Lactanet, Serge Bélanger, Centre jardin d'Amqui, Luc Bérubé, producteur et conseiller de Trois-Pistoles.

Le conseil d'administration propose une nouvelle formule, pour souligner les 25 ans et les 50 ans de pratique agronomique. Celle-ci consiste à faire un événement particulier, distinct de l'AGA et d'inviter les nouveaux agronomes qui débutent, dans la région. L'objectif est de souligner le travail des plus anciens et d'accueillir les nouveaux.

Remerciements

Je tiens à remercier l'excellent travail réalisé par les membres du conseil d'administration.

Le président,

Marc Tétreault, agronome



Ordre des
AGRONOMES
du Québec

Portrait agronomique :

ESTRIE
CENTRE-DU-QUÉBEC

520 agronomes

*Superficie: 19 405 km²

*Population: 753 321

Mission de l'Ordre

L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

Principaux secteurs d'activité



17%

Productions végétales,
aménagement et entretien
des végétaux



26%

Productions animales



18%

Gestion et économie agricole



5%

Environnement, recyclage
et conservation



1%

Transformation et conservation
des produits agricoles



1%

Agriculture spécialisée



10%

Santé des plantes et sols



1%

Infrastructures agricoles



22%

Autres

*Données tirées du site: <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

ESTRIE CENTRE-DU-QUÉBEC

Membres du conseil 2023 - 2024

Président :

Alain Perras, agr.

Vice-président :

Benjamin Fouquette, agr.

Secrétaire :

Jeanne Gosselin, agr.

Trésorière :

Séverina Carelle Kadiatou Balima, agr.

Administrateurs :

Julie Anne Wilkinson, agr.

Marie-Pier Landry, agr.

Brigitte Desrochers, agr.

Mychëlle Dupont, agr.

Activités de la présidence de la section

À titre de président de la section et membre du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes, j'ai participé à sept séances ordinaires du CA sur huit ainsi qu'à six séances extraordinaires. J'ai aussi assisté à trois rencontres du comité d'admission et d'équivalence, un nouveau comité qui remplace ceux d'admission auxquels je siège depuis 13 ans. J'ai également participé à trois sessions virtuelles du comité de révision des décisions d'admission et à trois sessions du nouveau comité du contrôle de l'exercice de la profession. De plus, j'ai pu assister, en présentiel, au congrès de l'OAQ des 19 et 20 octobre 2023, à l'hôtel le Victorin de Victoriaville.

Activités du conseil d'administration de la section

Le conseil s'est réuni à cinq reprises, dont deux en présentiel, afin de planifier et d'organiser les activités de la section. Notre cellule de mentorat a permis l'accompagnement de deux candidats à la profession. Nous avons aussi poursuivi notre volonté d'intégration des membres du secteur Centre-du-Québec de l'ancienne section Mauricie-Centre-du-Québec et de ceux des MRC Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska, autrefois rattachés à la section Montérégie, en déplaçant volontairement des activités dans ces secteurs.

Activités professionnelles et sociales

L'assemblée générale annuelle s'est tenue en mode hybride (virtuel et présentiel) le 25 avril 2023 et a obtenu la participation de 50 membres. Nous avons pu compter sur la présence de Martine Giguère, présidente de l'Ordre des agronomes, qui a pu échanger avec les membres présents sur différents sujets d'actualité, notamment la modernisation de la *Loi des agronomes*. Nous avons poursuivi nos efforts pour favoriser la formation continue en faisant à nouveau tirer 8 rabais de 300 \$, pour participer au congrès de 2023, parmi les participants à l'AGA. De plus, afin d'améliorer la participation des membres, nous avons substitué notre journée de visites professionnelles par deux demi-journées, soit le 12 octobre 2023, aux Jardins VMO et le 21 mars 2024, chez Entosystem, toutes deux de Drummondville.

Par ailleurs, une activité de visite de deux vignobles avec dégustation a été réalisée, le 9 septembre 2023, à la Halte des Pèlerins et au Cep d'Argent. Finalement, la soirée de reconnaissance de 25 ans de vie agronomiques s'est tenue au restaurant *À La Bonne Vôte* de Drummondville, le 10 novembre 2023, où le parcours de 3 des 10 collègues invités a été souligné.

Remerciements

Je veux remercier tous les employés de la permanence de l'Ordre et plus particulièrement le directeur général, pour leur soutien constant. Merci aussi à tous mes collègues du conseil d'administration pour leur dynamisme et leur volonté de faire avancer la profession dans l'objectif de mieux protéger le public. Un grand merci aussi à tous mes collaborateurs du conseil de section; leurs suggestions pour favoriser la participation et leur désir de contribuer à la vitalité de la section sont essentiels. Finalement, un merci spécial à Mychëlle Dupont, qui, suite à l'obtention d'un nouvel emploi, a dû changer de section en cours d'année. Merci pour ton implication durant ton mandat écourté.

Le président,

Alain Perras, agronome



Ordre des
AGRONOMES
du Québec

Portrait agronomique :

**LAURENTIDES
LANAUDIÈRE**

238 agronomes

*Superficie : 32 856 km²

*Population : 1 182 409

Mission de l'Ordre

L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

Principaux secteurs d'activité



32%

Productions végétales,
aménagement et entretien
des végétaux



18%

Productions animales



14%

Gestion et économie agricole



4%

Environnement, recyclage
et conservation



1%

Transformation et conservation
des produits agricoles



1% et moins

Agriculture spécialisée



7%

Santé des plantes et sols



1%

Infrastructures agricoles



23%

Autres

*Données tirées du site : <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

LAURENTIDES LANAUDIÈRE

Membres du conseil 2023 - 2024

Président :

Michel Brosseau, agr.

Vice-présidente :

Martine Raymond, agr.

Secrétaire :

Éric Massicotte, agr.

Trésorière :

Martine Raymond, agr.

Administrateurs :

(Laurentides)

Éric Massicotte, agr.

Jasmine Vincent, agr.

(Lanaudière)

Sylvie d'Alcantara, agr.

André Langlois, agr. retraité

Activités de la présidence de la section

Comme administrateur au sein du conseil d'administration de l'Ordre, j'ai participé aux huit réunions ordinaires et aux cinq réunions extraordinaires. Outre les affaires courantes, la refonte de la *Loi sur les agronomes*, du *Code de déontologie des agronomes* et de la formation continue a particulièrement retenu notre attention.

J'ai aussi présidé six réunions du comité de gouvernance où plusieurs politiques ou approches furent abordées et présentées au conseil d'administration.

J'ai également participé aux travaux du comité OAQ/OPTQ devant mener à la rédaction d'un règlement sur le partage des activités professionnelles pouvant être exercées par un technologue.

Activités du conseil d'administration de la section

Notre conseil d'administration s'est formellement réuni à huit reprises, pour planifier des activités intéressantes et formatrices et discuter des grands dossiers en cours à l'OAQ.

Activités professionnelles et sociales

La participation des agronomes à nos activités leur a permis d'accumuler jusqu'à 14 h 30 de formation continue.

Notre AGA de la section a été tenue en présentiel le 18 avril 2023 et a regroupé un nombre significatif d'agronomes. M. Bertrand Montel, d'Ageco, nous a entretenus du protectionnisme en matière agricole.

Le 20 septembre, nous avons visité le Paradis des orchidées, le plus important producteur, avec 25 000 pieds carrés en régie biologique. Nous en avons appris beaucoup sur les techniques d'hybridation.

En octobre, nous avons visité la pépinière forestière provinciale située à Berthierville. Fondée en 1908, elle est la seule productrice de feuillus pour l'ensemble de la province. L'agronome Julien Guertin ainsi que Luce-Marie Brodeur nous ont guidés lors de cette visite.

A suivi la visite de la cannebergère Mont Atoka de Sainte-Mélanie qui produit 550 acres en régie biologique ou conventionnelle. L'agronome Valérie Roy et le propriétaire Evans Landreville-Nadeau ont captivé les participants.

En janvier 2024, nous avons rencontré la Zone Agtech, un tout nouveau pôle d'innovation situé à L'Assomption, qui accompagne les entreprises dans leur démarrage. Par la suite, nous avons visité avec M. Robert Therien le nouveau site des Serres Point du jour. Celui-ci nous a présenté le concept d'agriculture intelligente regroupant l'éclairage DEL, des systèmes d'arrosage et tous les défis liés à cette nouvelle approche.

Le 24 janvier, en collaboration avec Agri-rencontres, Ramzy Yelda des Producteurs de grains du Québec est venu nous présenter les actualités du marché des grains.

Puis le 20 février s'est tenue notre activité annuelle de reconnaissance et de réseautage où nous avons eu une conférence sur l'apiculture jumelée à un repas pour honorer 4 jubilaires célébrant leurs 25 ans de carrière et 5 jeunes agronomes.

Et pour compléter l'année, nous avons tenu en mars deux midis-conférences avec la section de Montréal-Laval, et une rencontre avec la présidente pour revoir les dossiers de l'heure.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier spécialement mes consœurs et confrères du conseil d'administration pour leur engagement à s'impliquer activement et à dynamiser notre section.

Merci aux agronomes de vous intéresser à notre profession, de la valoriser et de la faire rayonner.

Le président,

Michel Brosseau, agronome



Ordre des
AGRONOMES
du Québec

Portrait agronomique :
MAURICIE

93 agronomes

*Superficie : 35 447 km²

*Population : 277 384

Mission de l'Ordre

L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

Principaux secteurs d'activité



24%

Productions végétales,
aménagement et entretien
des végétaux



15%

Productions animales



12%

Gestion et économie agricole



6%

Environnement, recyclage
et conservation



1% et moins

Transformation et conservation
des produits agricoles



1% et moins

Agriculture spécialisée



14%

Santé des plantes et sols



2%

Infrastructures agricoles



27%

Autres

*Données tirées du site : <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

MAURICIE

Membres du conseil 2023 - 2024

Président :

Francis Paul Gélinas, agr.

Vice-président :

Yann Imhof, agr.

Secrétaire :

Sébastien Whissell, agr.

Trésorier :

Denis Morin, agr.

Administrateurs :

Annie Desrosiers, agr.

Daniel Robidoux, agr.

Yves Auger, agr.

Activités de la présidence de la section

En tant que jeune représentant et que président de la section Mauricie, j'ai participé aux différents conseils d'administration de l'ordre, autant en présentiel qu'en visioconférence. J'ai donc participé aux différentes discussions qui ont animé la vie agronomique au fil de la dernière année.

Activités du conseil d'administration de la section

Le conseil d'administration régional s'est réuni à huit reprises afin d'assurer un suivi sur les différents enjeux provinciaux et de planifier les différentes activités sociales de la section.

Activités professionnelles et sociales

Le conseil d'administration a orchestré une série d'activités variées. Parmi celles-ci, une séance de disque-golf, suivie d'une formation sur le drainage agricole. De plus, la section s'est chargée d'organiser le déjeuner de la présidente, où une formation sur l'omnibus réglementaire du MELCCFP a été dispensée. Puis, finalement, elle a aussi organisé un souper-causerie qui fut suivi de l'assemblée générale annuelle.

Remerciements

Merci à toute l'équipe de la section, qui met beaucoup de temps et d'efforts dans la préparation des différents événements.

Merci aussi aux membres présents à nos activités, qui permettent d'entretenir la collégialité entre nous, agronomes.

Le président,

Francis Paul Gélinas, agronome



Ordre des
AGRONOMES
du Québec

Portrait agronomique :
OUTAOUAIS

87 agronomes

*Superficie : 34 077 km²

*Population : 404 265

Mission de l'Ordre

L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

Principaux secteurs d'activité



18%

Productions végétales,
aménagement et entretien
des végétaux



16%

Productions animales



14%

Gestion et économie agricole



5%

Environnement, recyclage
et conservation



1% et moins

Transformation et conservation
des produits agricoles



1%

Agriculture spécialisée



6%

Santé des plantes et sols



1% et moins

Infrastructures agricoles



40%

Autres

*Données tirées du site : <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

OUTAOUAIS

Membres du conseil 2023 - 2024

Présidente :

Isabelle Dubé, agr.

Secrétaire et trésorier :

Jean-Jacques Simard, agr. retraité

Administrateurs :

Dany Gingras, agr.

Nicolas Samson, agr.

Caroline Martel, agr.

Claire Cossette, agr.

Activités de la présidence de la section

Le conseil d'administration de la section considère comme important de donner l'occasion à ses membres de suivre des formations diversifiées et abordables. Notre défi est de trouver des sujets d'ordre général pouvant plaire aux agronomes ayant des champs de pratique variés tout en étant formateurs et utiles. Le grand territoire sur lequel s'étend notre section est un défi pour l'organisation de nos activités. Nous misons sur la présentation de midis-conférences par vidéoconférence pour accommoder le plus de membres et au moins une activité en présentiel afin de maintenir le réseautage.

En tant que présidente de la section, j'ai siégé à toutes les séances du conseil d'administration et à diverses réunions de l'OAQ, et participé au congrès 2023 de l'OAQ.

Activités du conseil d'administration de la section

Le conseil d'administration de la section Outaouais s'est réuni à quatre reprises lors de séances ordinaires du CA, en plus de notre AGA 2024 tenue le 23 avril 2024. L'organisation des activités se fait en dehors des séances du conseil d'administration.

Activités professionnelles et sociales

En avril 2023 s'est tenue une formation sur l'introduction à la mycologie. Vincent Leblanc, agronome, spécialiste du sujet au Québec, nous a fait découvrir les multiples facettes de la culture des champignons en milieu forestier, agricole et contrôlé. Cette production innovante recèle de nombreux avantages pour la société et les écosystèmes.

Puis, en avril 2024, s'est tenue une conférence sur l'aquaponie, une technique de production agroalimentaire intégrée par Jean-François Ruel d'ÉAU (Écosystèmes Alimentaires Urbains). Cette conférence nous a fait découvrir une production complexe et novatrice.

Rayonnement

Les membres ont voté en assemblée générale pour le retour, dans la communauté, d'une partie des fonds accumulés. L'organisme choisi en 2023 est Écoute Agricole Outaouais.

Remerciements

En terminant, je tiens toujours à remercier les administrateurs de la section pour leur disponibilité à me secondier et à participer activement à l'organisation de nos activités. Je les remercie particulièrement pour l'apport de nouvelles idées.

Enfin, un merci spécial à M. Jean-Jacques Simard, agronome, et M. Marco Morin, agronome, qui, après de nombreuses années d'implication à l'Ordre, agissent maintenant respectivement comme secrétaire et trésorier.

La présidente,

Isabelle Dubé, agronome



Ordre des
AGRONOMES
du Québec

Portrait agronomique :
**CAPITALE-NATIONALE
CHAUDIÈRE-APPALACHES**

918 agronomes

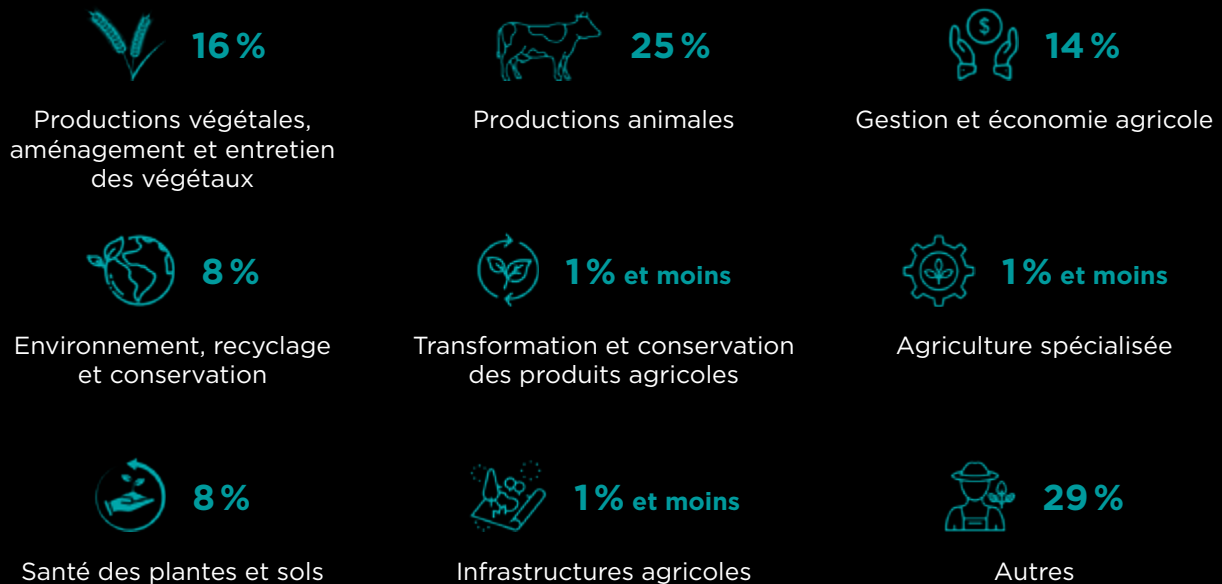
***Superficie : 33 717 km²**

*Population : 1 199 135

Mission de l'Ordre

L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

Principaux secteurs d'activité



*Données tirées du site : <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

CAPITALE-NATIONALE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Membres du conseil 2023 - 2024

Présidente :

Nadine Bourgeois, agr.

Vice-président :

Martin Harton, agr.

Secrétaire et trésorière :

Magali Hunot, agr.

Administrateurs :

Stéphane Laberge, agr.

René Gagnon, agr.

Béatrice Dion-Morin, agr.

Laurence Pelletier, agr.

Mario Boivin, agr.

Ann-Gabrielle Jutras, agr.

Alex-An Gilbert, agr.

Activités de la présidence de la section

En tant que membre du conseil d'administration de l'OAQ, j'ai participé à ses huit séances ordinaires, à ses six séances extraordinaires, ainsi qu'à quelques rencontres et échanges hors CA. J'ai également siégé au comité des propositions de l'OAQ. En tant que présidente de section, en plus de participer à la majorité des activités que nous organisons au sein de la section, je m'implique dans le comité golf de notre section.

Activités du conseil d'administration de la section

Le conseil d'administration de CNCA a tenu six séances ordinaires et une réunion extraordinaire préparatoire à son AGA, qui s'est tenue le 18 avril 2024, en mode hybride. L'organisation d'un large éventail d'activités, allant des formations continues aux déjeuners-conférences, aux webinaires, aux visites agronomiques et aux événements de reconnaissance et de rayonnement, comme la soirée de reconnaissance de nos jubilaires, les diverses bourses offertes à la relève, notre engagement auprès de la SAAC étudiante et le parrainage de futurs agronomes, constitue un aspect essentiel de notre engagement envers nos membres qui en apprécient la diversité et la valeur. Toutes ces activités sont diffusées via notre page Facebook de section ainsi que dans l'infolettre mensuelle par le biais de l'OAQ. Enfin, notre section n'hésite pas à proposer la candidature de quelques-uns de ses membres aux nombreux prix de l'OAQ lors du congrès annuel de l'Ordre.

Activités professionnelles et sociales

Plusieurs activités ont été organisées : cinq visites agronomiques, quatre déjeuners-conférences, une webconférence sur l'économie et les marchés, deux formations pré-AGA reconnues par l'OAQ pour 2 heures en éthique et déontologie, un 5 à 7 avec l'AGÉTAAC et la FSAA de l'Université Laval, un tournoi de golf de l'agroalimentaire, une soirée reconnaissance pour nos 5, 25 et 50 ans de vie agronomique, une présence à la SAAC étudiante de l'Université Laval avec distribution

de 2 bourses Luc Boutin de 400\$ chacune aux deux meilleurs kiosques sélectionnés par trois juges membres de notre CA, la remise de 2 bourses Hélène Alarie pour participation gratuite en présentiel à deux de nos jeunes agronomes au congrès de l'OAQ 2023, notre partenariat avec le Camp d'entraînement agricole de la Capitale-Nationale où nous avons octroyé 2 bourses de 400\$ chacune et notre programme de parrainage qui cette année a contribué à aider huit nouveaux agronomes à passer leur examen de l'Ordre. Ce sont 485 participants qui ont pris part aux activités de formation et de réseautage de la section cette année.

Remerciements

Un grand MERCI!

Aux administrateurs de la section CNCA et aux quatre administrateurs sortants pour leur grande implication au sein de notre conseil d'administration durant de nombreuses années : Frédéric Normand, agr., Marlène Lagacé, agr., Eden Poulin, agr., et Jessica Champagne-Caron, agr.

Nous tenons à souhaiter la bienvenue à nos nouveaux administrateurs nommés : Mario Boivin, agr., Ann-Gabrielle Jutras, agr., Alex-An Gilbert, agr., et Laurence Pelletier, agr.

Enfin, à tous nos membres de la section CNCA pour leur belle participation et leur appui aux activités que nous organisons. Notre année fut couronnée de succès et c'est grâce à vous tous!

La présidente,
Nadine Bourgeois, agronome



Ordre des
AGRONOMES
du Québec

Portrait agronomique :

**SAGUENAY
LAC-SAINT-JEAN
CÔTE-NORD**

105 agronomes

*Superficie: 332 426 km²

*Population: 370 492

Mission de l'Ordre

L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

Principaux secteurs d'activité



25%

Productions végétales,
aménagement et entretien
des végétaux



22%

Productions animales



10%

Gestion et économie agricole



11%

Environnement, recyclage
et conservation



1% et moins

Transformation et conservation
des produits agricoles



1%

Agriculture spécialisée



7%

Santé des plantes et sols



1% et moins

Infrastructures agricoles



24%

Autres

*Données tirées du site : <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN CÔTE-NORD

Membres du conseil 2023 - 2024

Président :

Thierry Balthazard, ing., agr.

Vice-président :

François Durand, ing., agr.

Secrétaire :

Olivier Brassard, agr.

Trésorier :

Yvan Girard, agr. retraité

Administrateurs :

Marielle Gagné, agr.

Pascal Lavaute, agr.

Jordan Routhier, agr.

Activités de la présidence de la section

Au cours de l'année passée, j'ai eu le privilège de jouer un rôle actif au sein de notre ordre, contribuant à plusieurs initiatives visant à renforcer notre communauté agronomique. Voici un compte rendu détaillé de mes principales actions.

J'ai été un participant assidu aux réunions du conseil d'administration, où j'ai apporté mon expertise et mon engagement. En outre, j'ai été un membre actif du comité de la formation, du comité d'audit et finance, du comité des équivalences et des révisions. Ces moments de collaboration ont été essentiels pour discuter des enjeux propres à notre profession et pour formuler des solutions stratégiques.

J'ai accordé une attention particulière à l'accueil et à l'intégration des nouveaux membres dans notre région. En participant activement au mentorat des futurs et nouveaux agronomes, j'ai contribué à faciliter leur transition professionnelle et à favoriser leur épanouissement au sein de notre communauté.

Activités du conseil d'administration de la section

Notre conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'année pour poursuivre notre programme d'action. Nous avons abordé une gamme variée de sujets, notamment la promotion de notre profession auprès de nos membres et du public, le renforcement des activités de formation en déontologie pour les agronomes en région, ainsi que la gestion des événements marquants tels que le déjeuner du président et le souper commémoratif pour les 25 ans de vie agronomique. Nous avons également veillé à la participation du président aux différentes séances du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec et à la prise en charge des demandes émanant de diverses sources.

Activités professionnelles et sociales

Au cours de l'année écoulée, nos membres ont organisé plusieurs événements significatifs et y ont participé. Nous avons entre autres organisé une formation sur les nouvelles demandes de certificat d'autorisation sur la législation agricole avant l'AGA de l'année précédente, afin de garantir la conformité du côté agoenvironnemental. De plus, nous avons visité l'entreprise agroalimentaire de Miel des Ruisseaux avant d'accueillir chaleureusement les nouveaux membres à la Microbrasserie du Lac. Enfin, nous avons organisé avec succès l'activité de la présidente et du syndic plus tôt cet hiver, renforçant ainsi les liens au sein de notre communauté.

Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers mes collègues du conseil d'administration pour leur dévouement et leur contribution inestimables au cours de la dernière année. Au nom de tous les membres de notre section, je souhaite remercier chaleureusement nos administrateurs pour leur engagement exemplaire et leur volonté constante de promouvoir l'excellence dans notre profession. Mes remerciements vont à François Durand, ing. agr., Yvan Girard, agr., Marielle Gagné, agr., Pascal Lavaute, agr., Jordan Routhier, agr., et Olivier Brassard, agr., ainsi qu'à tous ceux et celles qui, par leur dévouement exemplaire, contribuent à l'avancement de notre profession.

Le président,

Thierry Balthazard,
ingénieur et agronome



Ordre des
AGRONOMES
du Québec

Portrait agronomique :
MONTREAL
LAVAL

183 agronomes

***Superficie : 743 km²**

*Population: 2 469 120 millions

Mission de l'Ordre

L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

Principaux secteurs d'activité



25%

Productions végétales,
aménagement et entretien
des végétaux



11%

Productions animales



8%

Gestion et économie agricole



6%

Environnement, recyclage
et conservation



2%

Transformation et conservation
des produits agricoles



2%

Agriculture spécialisée



4%

Santé des plantes et sols



1% et moins

Infrastructures agricoles



43%

Autres

*Données tirées du site : <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

MONTREAL LAVAL

Membres du conseil 2023 - 2024

Présidente :

Carole-Anne Lapierre, agr.

Secrétaire :

Serge Lebeau, agr. retraité

Administratrice :

Julie Sage, agr.

Activités de la présidence de la section

Outre sa participation aux séances du conseil d'administration de la section, Mme Lapierre a participé aux séances du conseil d'administration de l'Ordre et a été membre de différents comités de l'Ordre. Elle a également pris en charge la gestion financière de la section.

En novembre, la présidente de notre section a participé à la soirée gala organisée pour les remises de bourse de l'Université McGill où nous avons, comme chaque année, collaboré avec la section Montérégie, pour offrir la bourse Benoît Van Winden. La récipiendaire de cette année était Jade Marquis, une étudiante au programme de Baccalauréat Agro-Environmental Sciences Major avec une spécialisation en agriculture écologique.

Activités du conseil d'administration de la section

Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2023 - 2024.

Activités professionnelles et sociales

À l'automne 2023, de belles collaborations avec les sections voisines de Laurentides—Lanaudière et de la Montérégie ont permis de proposer aux membres des visites d'entreprises agricoles. Quelques membres de notre section ont ainsi pu visiter Le paradis des orchidées et la ferme Agri-Fusion.

En février et en mars 2024 se sont tenus les deux midis-conférences en virtuel prévus pour l'hiver 2024. Le 22 février, plus de 110 personnes étaient présentes pour le midi-conférence de Marie-Élise Samson, sur le thème : « Séquestrer du carbone dans les sols agricoles du Canada ; Enjeux, perspectives et défis ». Le midi-conférence de Louis Pérusse sur le système de semis sous couverture végétale a attiré plus de 80 participants. Ces rencontres, admissibles à des crédits de formation continue, ont permis de transmettre des connaissances précieuses aux membres sur la santé des sols. Elles ont couvert les dernières recherches sur les sols ainsi que l'expérience pratique d'un agronome de terrain. Ces moments ont été riches en échanges, et nous remercions à nouveau la conférencière et le conférencier pour la grande qualité de leurs présentations!

Remerciements

Notre présidente sortante a remercié Serge Lebeau et Julie Sage pour leur présence dans la dernière année et pour leur contribution et leur engagement depuis deux ans, au sein de la section Montréal-Laval.

La présidente,

Carole-Anne Lapierre, agronome



Ordre des
AGRONOMES
du Québec

Portrait agronomique :
MONTÉRÉGIE

799 agronomes

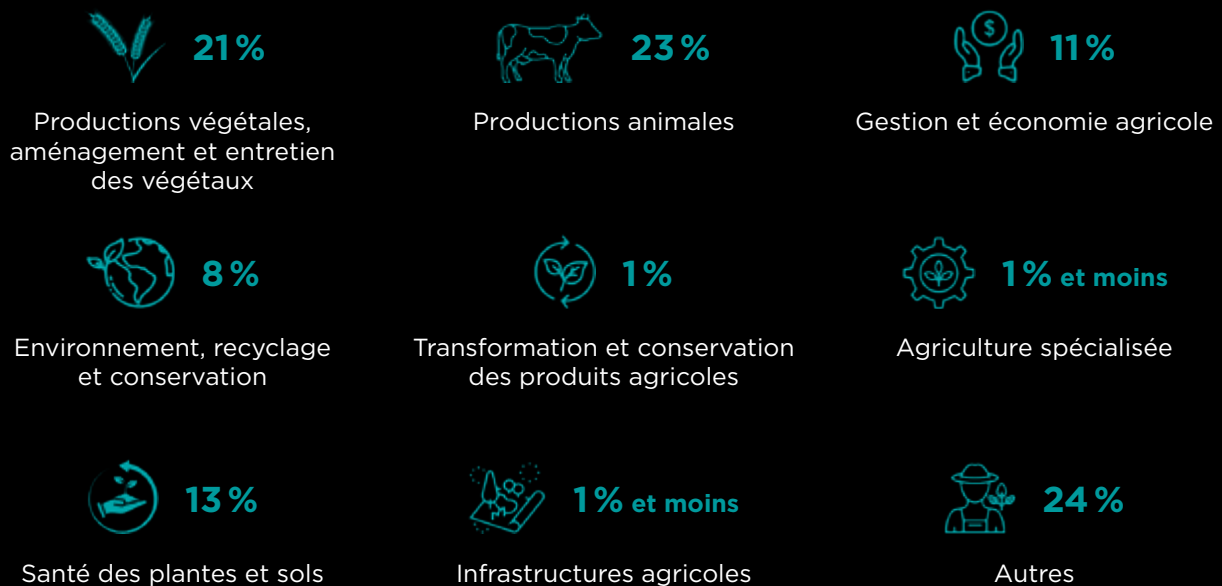
*Superficie : 8 825 km²

*Population : 1 475 578

Mission de l'Ordre

L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

Principaux secteurs d'activité



*Données tirées du site : <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

MONTÉRÉGIE

Membres du conseil 2023 - 2024

Présidente par intérim:

Andréane Poissant, agr.

Secrétaire:

Eric Beaudoin, agr.

Trésorier:

Daniel Schiettekatte, agr.

Administrateurs:

Daniel Diorio, agr. retraité

Myriam Michel, agr.

André Roy, agr.

Jean-Charles Toupin, agr.

Anaïk Trudeau-Jacob, agr.

Activités de la présidence de la section

À titre de président de la section Montérégie jusqu'au 28 février 2023, Michel Montpetit a participé aux réunions du conseil d'administration de l'Ordre. Il a assumé la présidence des comités MRF et finances, audit et RH, et a également siégé au sein du comité gouvernance.

Il était présent au congrès et à l'AGA de l'Ordre des agronomes.

Activités du conseil d'administration de la section

Les administrateurs de la section se sont réunis à huit reprises afin de discuter de sujet d'intérêt pour la section et de planifier l'organisation d'activités. L'assemblée générale annuelle s'est déroulée le 19 avril, à Longueuil.

Activités professionnelles et sociales

La section Montérégie a organisé des activités et visites professionnelles adaptées aux productions agricoles de sa région, en collaboration avec la section Montréal—Laval.

Durant l'année, 21 agronomes de la section Montérégie Ouest ont visité la ferme Agri-Fusion 2000 inc., qui produit du maïs sucré biologique, et l'usine de transformation de légumes Nortera (anciennement Bonduelle) à Sainte-Martine.

Ce sont 26 agronomes de la section Montérégie-Est qui ont visité les installations portuaires de Yara à Contrecœur, qui produisent et distribuent des fertilisants. Ils ont également assisté à une présentation de Synagri, qui distribue des fertilisants et offre des services agronomiques aux agriculteurs.

La section Montérégie a organisé une soirée hommage à l'Auberge Handfield, à Saint-Marc-sur-le-Richelieu, pour célébrer les 25 et 50 ans de vie agronomique de ses membres et accueillir les nouveaux agronomes. Il y avait 17 jubilaires présents, dont 6 qui célébraient 50 années et qui ont partagé leur parcours professionnel riche en expériences et anecdotes.

La section Montérégie a participé à deux dîners-causeries en Web diffusion, en collaboration avec la section Montréal—Laval, sur les thèmes de la séquestration du carbone et des systèmes de semis direct.

Remerciements

Je tiens à remercier très chaleureusement les membres du conseil d'administration pour la qualité de leur implication et leur dynamisme. Un merci particulier aux administrateurs sortants, soit Éric, Louis et Anaïk, pour leur implication et leur contribution au succès de notre section.

Enfin, les membres du conseil d'administration tiennent à remercier les agronomes de la section qui ont répondu à l'appel, en assurant une participation diverse aux différentes activités. Merci de vous intéresser à notre profession, de la valoriser et de la faire rayonner.

La présidente par intérim,

Andréane Poissant, agronome



ACTIVITÉS
DE CONTRÔLE
DE L'EXERCICE
DE LA PROFESSION

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION DES AGRONOMES

Comité de la formation des agronomes

Le comité de la formation des agronomes a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation. C'est un comité consultatif auprès du conseil d'administration de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le comité a tenu deux réunions durant lesquelles aucun cours à crédits agronomiques pour l'Université Laval et quatre cours à crédits agronomiques pour l'Université McGill ont été ajoutés à la *liste des crédits agronomiques* de l'Ordre.

Examen des programmes d'études

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent, et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice précédent (en attente d'un avis)	0
Programme d'études dont l'examen est entamé au cours de l'exercice	0
Programme d'études dont l'examen est terminé (dont l'avis a été rendu) au cours de l'exercice (au total)	0
• Avis positifs	0
• Avis recommandant des modifications	0
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Comité des équivalences

Le mandat du comité des équivalences est d'appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation donnant droit au permis d'exercice de la profession d'agronome.

Le comité s'est réuni à quatre reprises entre le 5 avril 2023 et le

20 février 2024. Il a analysé les dossiers de 69 demandeurs, dont 67 nouvelles demandes (58 demandes d'équivalence de diplôme et 9 demandes d'équivalence de formation).

Le comité a présenté 69 recommandations au conseil d'administration. On y retrouve 58 équivalences de diplôme et 11 équivalences de formation (dont 2 venant d'exercices

antérieurs à 2023). Des 67 dossiers étudiés, 5 sont en processus de reconnaissance d'équivalence (dite équivalence partielle).

Comité de révision des décisions d'équivalences

Le comité n'a reçu aucune demande de révision.

Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC*	HORS DU CANADA
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Demandes reçues au cours de l'exercice	4	0	63
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition**	2	0	67
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle**	4	0	1
Demandes refusées au cours de l'exercice**	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0	0	0

*Mais au Canada.

** Les données demandées ici ne concernent que les décisions initiales pour les demandes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement (pour lesquelles aucune décision n'avait encore été prise).

Reconnaissance partielle de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR CHACUNE DES EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES*	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC**	HORS DU CANADA
Un ou des cours	4	0	1
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0
Autres exigences complémentaires (à préciser au rapport annuel)	0	0	0

*Veuillez tenir compte du fait qu'une personne peut se voir imposer plus d'une exigence complémentaire. Le total de chacune des colonnes peut donc être égal ou supérieur au nombre de personnes concernées par des demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle.

**Mais au Canada.

Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC*	HORS DU CANADA
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Demandes reçues au cours de l'exercice	0	0	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition**	0	0	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle**	0	0	0
Demandes refusées au cours de l'exercice**	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0	0	0

*Mais au Canada.

** Les données demandées ici ne concernent que les décisions initiales pour les demandes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement (pour lesquelles aucune décision n'avait encore été prise).

Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR CHACUNE DES EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES*	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC**	HORS DU CANADA
Un ou des cours	0	0	0
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0
Autres exigences complémentaires (à préciser au rapport annuel)	0	0	0

* En tenant compte du fait qu'une personne peut se voir imposer plus d'une exigence complémentaire. Le total de chacune des colonnes peut donc être égal ou supérieur au nombre de demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle.

** Mais au Canada.

Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificats de spécialiste

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Évaluation des qualifications professionnelles	0	6
Égalité entre les hommes et les femmes	1	5
Gestion de la diversité ethnoculturelle	1	5

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes

L'Ordre n'a mené aucune action particulière pour la reconnaissance de l'équivalence de diplôme.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Demandes de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence qu'elles aient été faites dans le cadre d'une demande de permis ou d'une demande d'un certificat de spécialiste, en tenant compte des renseignements suivants :

	NOMBRE
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes de révision présentées hors délai	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (y compris les demandes pendantes) (au total)	0
<ul style="list-style-type: none">• Maintenant la décision initiale	0
<ul style="list-style-type: none">• Modifiant la décision initiale	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu au règlement	0
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Beneva a couvert le risque d'assurance responsabilité professionnelle des agronomes pour une autre année. L'Ordre et l'assureur ont une entente d'un terme de cinq années, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2026.

Assurance responsabilité professionnelle (Tous les membres)

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE PAR MEMBRE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Fonds d'assurance de l'Ordre	0	0	0
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif) ASSURANCE ANNUELLE	752	1 000 000 \$	4 000 000 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre (régime individuel)	12	1 000 000 \$	4 000 000 \$
Autre couverture*	0	0	0
Cautionnement ou autre garantie	1 186	1 000 000 \$	4 000 000 \$
Dispenses (exemptions)	1 237	0	0
TOTAL	3 187		

Note: Le total du nombre de membres, **couverts ou exemptés**, correspond au nombre de membres inscrits au Tableau au **31 mars 2024**.

*Une assurance spécifique à un sous-groupe de professionnels, par exemple.

Assurance responsabilité professionnelle (Membres exerçant au sein d'une société)

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES*	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE PAR MEMBRE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Fonds d'assurance de l'Ordre	0	0	0
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	78	1 000 000 \$	4 000 000 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre	0	0	0
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la société couvrant le membre	12	0	0

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	0
Membres concernés par ces réclamations	0
Déclarations de sinistre formulées par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'année financière	0
Membres concernés par ces déclarations de sinistre	0

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au bureau du syndic	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes dans l'exercice de leur profession des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.

ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Législation et réglementation de l'Ordre

Au cours de l'année 2023-2024, aucune modification réglementaire n'a été effectuée. Toutefois, tout au long de l'année, l'Ordre a travaillé à la modernisation de la *Loi sur les agronomes* et de divers règlements, notamment le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des agronomes du Québec et les élections de son président et de son vice-président*, le *Code de déontologie des agronomes* et le *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des agronomes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*.

Normes, guides, standards de pratique ou lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession

- **Liste de vérification - Déclaration du professionnel concernant la conformité de la culture prévue en littoral en application du dernier alinéa de l'article 335.1 du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE) (élaboration)**

En avril 2023, l'Ordre a publié une liste de vérification dans le but d'aider les agronomes à identifier les éléments à vérifier pour pouvoir attester de la conformité d'une culture prévue en littoral avec le REAFIE, le *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques*

et sensibles (RAMHHS), le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) et le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP). Cette vérification doit être faite dans le cadre de la déclaration de l'agronome (ou déclaration du professionnel) qui accompagne la déclaration de conformité prévue au REAFIE 335.1. L'annonce de la publication de cette liste a été faite dans *l'Agro Express*. Ce document a été élaboré par des professionnels de l'équipe de la permanence de l'Ordre en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

- **Ligne directrice sur les épandages post récoltes des déjections animales (révision)**

En mai 2023, l'Ordre des agronomes du Québec a annoncé la publication d'une révision de la Ligne directrice sur les épandages post récoltes des déjections animales. Cette mise à jour comprend une légère modification visant à faire référence à un autre document de référence en lien avec cet outil. Cette révision a été réalisée par l'équipe permanente de l'Ordre.

- **Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec sur l'élaboration d'un plan de phytoprotection ou d'une recommandation ponctuelle (révision)**

L'Ordre des agronomes du Québec a annoncé en mai 2023 une mise à jour de la Grille de référence sur l'élaboration d'un plan de phytoprotection ou d'une recommandation ponctuelle. Cette révision a été réalisée afin d'arrimer les exigences de cette grille avec la nouvelle réglementation environnementale

en vigueur. Cette mise à jour, effectuée par l'équipe de la permanence de l'Ordre en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), vise à fournir aux agronomes un outil actualisé pour leur pratique professionnelle.

- **Grille de référence relative à un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) (révision)**

En décembre 2023, l'Ordre des agronomes du Québec a réalisé une mise à jour de la Grille de référence relative à un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). Cette révision, publiée en mars 2024, a été effectuée en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et par l'équipe de la permanence de l'Ordre. Cette modification vise à aligner le vocabulaire sur la réglementation, à intégrer de nouvelles exigences réglementaires et à faire le lien avec des documents de référence émis ou mis à jour en 2022-2023.

Avis ou prises de position adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession

- **Mise au point sur les matières résiduelles fertilisantes (MRF): Informations nécessaires aux agronomes « PAER » et « PAEF »**

Dans l'infolettre d'avril 2023, l'Ordre a publié un article visant à clarifier les informations que doivent échanger les agronomes impliqués dans

la réalisation des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) et des plans agroenvironnementaux de recyclage (PAER). Cet article met en lumière les exigences réglementaires et les normes de pratique que les agronomes doivent respecter dans ce domaine où la collaboration et le partage d'informations entre agronomes sont courants et doivent se faire de manière efficace et appropriée pour garantir la conformité et la qualité des services professionnels.

- **Chronique déontologique sur les responsabilités des agronomes travaillant dans le domaine des matières résiduelles fertilisantes**

En juin 2023, cette chronique a été diffusée dans l'infolettre de l'Ordre. Elle vise à informer les agronomes sur leurs obligations et responsabilités dans ce domaine, soulignant l'importance de respecter les normes environnementales et déontologiques dans l'exercice de leur profession.

- **Texte sur le titre professionnel d'agronome**

En juillet 2023, l'Ordre a diffusé dans son infolettre un bref article concernant l'utilisation appropriée et conforme du titre professionnel d'agronome. Cette initiative vise à garantir un meilleur respect et une meilleure compréhension de la réglementation parmi les membres.

- **Article sur la loi 25**

En juillet 2023, l'Ordre a diffusé dans son infolettre un bref article concernant la loi 25, dans le but d'éclairer ses membres sur les principales obligations et les mesures à prendre pour se conformer à cette nouvelle réglementation.

- **Chroniques du comité d'inspection professionnelle (CIP)**

En janvier 2024, le CIP a entamé la rédaction d'une série de chroniques dans le but d'informer plus efficacement les membres sur certaines de leurs obligations professionnelles qui se sont avérées lacunaires selon les constats dressés lors des inspections des dernières années. La première chronique portait sur l'importance de définir de façon claire le mandat dans les dossiers des agronomes.

Référentiel ou profil de compétences ou cadre de référence

Aucun travail n'a été réalisé au cours de l'exercice en lien avec ce sujet.

Autres activités de soutien à la pratique professionnelle des membres

L'Ordre a répondu à plus d'une quarantaine d'appels et courriels de membres à propos des normes de pratique et des règles de l'art en agronomie. Le nombre exact d'appels et de courriels reçus n'a pas été recensé. Parmi les sujets abordés dans ces demandes, à l'exception des conseils déontologiques, on note les contrats et les mandats, la pratique professionnelle et les règles de l'art en lien avec la réglementation environnementale (phytoprotection, agriculture en littoral, fertilisation, matières résiduelles fertilisantes), la surveillance des actes agronomiques posés par les technologues professionnels, la discipline et l'inspection professionnelle.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Comité d'inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat d'assurer la surveillance des compétences et de la pratique des agronomes. Pour la campagne 2023-2024, le CIP est composé de sept membres agronomes. M. Amévi Toglo, agronome, est le secrétaire du CIP depuis 2021. Pour la campagne 2023-2024, le CIP avait dix inspecteurs à temps partiel. Ces inspecteurs couvrent les champs de l'agroenvironnement, de la régie des productions animales, de l'économie, gestion et financement agricoles et finalement de la phytoprotection et autres productions végétales.

Ayant à l'esprit le mandat de protection du public, les recommandations du comité ont pour but d'aider les agronomes à améliorer leur pratique. Le conseil d'administration adopte chaque année le programme de surveillance générale (PSG) proposé par le CIP.

Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice 2023 - 2024

L'équipe des inspections à l'Ordre a procédé à 225 inspections. De ce nombre, 122 étaient des inspections ordinaires ou de suivi ou encore portant particulièrement sur la compétence qui ont eu lieu en mode virtuel ou en présentiel. Les 103 autres venaient de l'examen professionnel fait par les nouveaux agronomes admis au cours de l'année 2022-2023. Rappelons qu'il s'agit d'un examen portant sur l'ensemble de la réglementation et que les agronomes n'ayant pas obtenu la note de passage de 80 % ont été inspectés lors de la campagne 2023-2024.

Critères du programme de surveillance de la campagne 2023 - 2024

- Être membre régulier et ne pas avoir été inspecté depuis 2018 pour les inspections individuelles;
- Produire, modifier, faire le suivi ou analyser des programmes alimentaires ou des recommandations en conduite d'élevage ou en surveiller la prestation;
- Donner ou analyser des conseils associés à l'économie, à la gestion ou au financement agricoles, en surveiller la prestation;
- Produire, modifier ou analyser des plans de fertilisation, des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), des plans agroenvironnementaux de recyclage (PAER) ou des bilans de phosphore ou encore en surveiller la production;
- Réaliser, surveiller ou analyser des actes agronomiques en conservation et en aménagement des sols;
- Prodiguer des conseils associés à la vente d'intrants (productions végétales-semences traitées avec des molécules réglementées ou productions animales);
- Prodiguer des conseils ou des recommandations d'application ou d'achat de produits phytosanitaires en production végétale (phytoprotection).

À noter qu'au delà de ces critères, le CIP ou d'autres instances de l'Ordre (prévues par les règlements) se réservent le droit de sélectionner un agronome pour qu'il soit inspecté.

Bilan 2023-2024 des activités du comité d'inspection professionnelle

Au cours de cette campagne, les champs d'activités suivants ont été pris en compte: Agroenvironnement (A), Régie de production animale (B), Économie, gestion et financement agricoles (C), Phyto-protection et autres productions végétales (D).

Le comité d'inspection professionnelle a tenu des rencontres en plénière et en sous-comité et a transmis, selon les cas, ses recommandations au comité de contrôle d'exercice de la profession d'agronome (CCEPA) du conseil d'administration conformément aux procédures.

Principaux constats

Les principaux constats du comité d'inspection professionnelle, par champ d'activité, se résument comme suit :

A. Agroenvironnement

Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)

Le non-respect de la réglementation en vigueur et de la *Grille de référence relative à un plan agroenvironnemental de fertilisation* est un élément préoccupant. Comparativement aux années 2019, 2020 et 2021, le CIP constate une nette augmentation du pourcentage des dossiers ayant fait l'objet d'une inspection particulière sur la compétence ou d'une audition. Les principales lacunes observées dans les PAEF sont les suivantes:

- Les notions de mandat et de client demeurent un peu floues chez plusieurs agronomes;
- L'absence d'un préambule signé précisant les tâches réalisées par les agronomes qui collaborent dans la réalisation du même PAEF;
- Les attestations de conformité à la réglementation agroenvironnementale et l'engagement du producteur à les respecter ne sont pas inclus aux PAEF;
- Le *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* et le *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles* sont absents des références des PAEF;
- Le diagnostic agroenvironnemental est général et très peu détaillé;
- La démarche agroenvironnementale est très peu détaillée;

- Les recommandations de fertilisation dans des champs ayant des sols saturés en phosphore ne respectent pas la note 3 de l'annexe 1 du *Règlement sur les exploitations agricoles* et le document *Stratégies de fertilisation relatives à l'indice de saturation en phosphore des sols*;
- Les analyses de sol ne sont pas jointes au PAEF du client;
- L'absence dans le PAEF des baux de location et des ententes d'épandage valides;
- Le suivi du PAEF est très peu détaillé;
- Les recommandations de fertilisation ne correspondent pas aux besoins de la culture en éléments nutritifs établis en fonction du *Guide de référence en fertilisation* du CRAAQ;
- L'erreur dans le calcul du bilan de phosphore;
- Le non-respect de la *Ligne directrice sur les épandages post-récoltes des déjections animales*;
- Les superficies cultivées en littoral ne sont pas clairement identifiées sur le plan de ferme;
- Les périodes et méthodes d'épandage et d'incorporation des engrais de synthèse ne figurent pas dans le PAEF;
- Les recommandations d'amendements calciques ou magnésiens pour corriger le pH du sol ne tiennent pas compte des apports effectués les années précédentes.

Plan agroenvironnemental de recyclage (PAER)

Sur les sept dossiers vérifiés, trois ne respectent pas le *Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes* et la *Grille de référence de l'Ordre relative à un plan agroenvironnemental de recyclage des matières résiduelles fertilisantes*.

B. Régie de la production animale

Pour la saison d'inspection 2023-2024, les agronomes œuvrant en production animale démontrent un très bon respect des règles de l'art. Pour la très grande majorité des dossiers, il n'y a que des correctifs mineurs à apporter à la tenue de dossier.

Bien qu'en amélioration, la consignation du mandat (ou des mandats) dans le dossier de chacun des clients suivis par les agronomes en production animale demeure variable. Le mandat, qu'il soit donné par l'employeur ou le client de l'employeur, doit apparaître dans chacun des dossiers de clients et devrait être adapté à la particularité de chaque client. Qu'il soit « verbal ou implicite », le mandat doit être consigné dans le dossier de chaque client. Il en va de même pour les notes de suivi ou encore les modifications (mises à jour faites au mandat) : les échanges avec les clients, qu'ils soient faits verbalement ou par message texte, ne sont pas toujours colligés (et datés) ou à tout le moins résumés aux dossiers des clients.

Notons que plusieurs agronomes ont toujours la perception qu'ils ne posent pas d'actes agronomiques, parce qu'ils ne font pas de recommandations à des producteurs ou à des entrepreneurs. Il est important de garder en mémoire que ceux qui bénéficient des services professionnels de l'agronome (employeur, collègues, membres de l'équipe ou entreprise) sont des clients de l'agronome. L'acte agronomique ne se limite pas uniquement à la recommandation faite au client. Un acte agronomique inclut entre autres les volets suivants : mandat, avis, analyse, diagnostic, conclusion, recommandation et suivi.

C. Économie, gestion et financement agricoles

Les principales lacunes observées en gestion et financement agricoles sont les suivantes :

- La problématique autour de la définition d'un acte agronomique en gestion et financement agricoles versus en agroalimentaire ;
- Les déclarations de formations continues sont souvent négligées ou incomplètes ;
- Le défaut fréquent d'avoir sur soi une copie du code de déontologie et de son permis de pratique pour les agronomes sur la route ;
- La mention de conformité environnementale souvent manquante au dossier ;
- Les recommandations souvent limitées ou absentes du dossier.

Il est important que le conseil d'administration de l'Ordre soit sensibilisé au sujet de la problématique liée à l'inspection des agronomes à l'emploi d'institutions financières (accès aux dossiers).

D. Phytoprotection et autres productions végétales

Pour cette campagne, les lacunes qui sont principalement observées dans le :

Volet mandat et entente de service :

- Les mandats ne sont pas clairement définis, et même souvent absents ;
- Les signatures des agronomes sont souvent absentes sur les documents.

Volet réglementaire et application des règles de l'art :

- Certaines ententes de surveillance ne respectent pas les règles de l'OAQ ;
- Distance de l'entreposage de pesticides non indiquée par rapport aux zones sensibles ;
- Absence des analyses de sol sur le dossier du client ;
- Absence d'historique des ennemis de gazon identifiés dans les champs ;
- Absence de démarche pour le choix de semences ;
- Non-utilisation de l'arbre décisionnel pour les TSI ;
- Absence dans les recommandations du délai de retour aux champs traités (DRE) et les délais avant la récolte (DAR) ;
- Le groupe chimique des pesticides n'est pas indiqué dans les recommandations ;
- Le stade d'application des pesticides de la culture visée par le traitement n'est pas indiqué ;
- Le traitement précédent afin de s'assurer de la rotation des produits appliqués n'est pas indiqué.

Les recommandations en phytoprotection sont non datées, ou incomplètes, certaines informations sont absentes. Il s'agit entre autres des suivantes : les superficies traitées, les traitements précédents, les taux d'application des produits, le volume des bouillies pour la préparation des produits, les stades d'application des produits, les besoins totaux de la culture en produits, les indices de risque pour l'environnement (IRE) et les indices de risque pour la santé (IRS).

Récapitulatif des travaux d'inspection professionnelle effectués au cours de l'année 2023 - 2024

	NOMBRE
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	0
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	206
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	206
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	115
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	103
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	115
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	218
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	0

A	B	C	D
AGROENVIRONNEMENT	PRODUCTION ANIMALE	GESTION ET FINANCEMENT	PHYTOPROTECTION

	CHAMPS D'ACTIVITÉ				TOTAL
	A	B	C	D	
Membres ayant fait l'objet d'une inspection par autoévaluation	0	0	0	0	0
Membres ayant fait l'objet d'une inspection sur la compétence	4	0	0	2	6
Membres ayant fait l'objet d'un examen professionnel (nouveaux admis)					103
Total des membres ayant fait l'objet d'une inspection					225
Membres ayant fait l'objet d'une visite régulière d'inspection	19	24	27	33	103
Visites de suivi et analyse de dossiers	7	0	1	5	13
Visites d'inspection sur la compétence	4	0	0	2	6
Rapports de vérification produits à la suite d'une visite incluant les inspections sur la compétence					115

Inspections de suivi

Au cours de l'exercice 2023 - 2024, six inspections de suivi et leurs rapports d'inspection ont été réalisés. Aucune inspection de suivi n'est pendante au 31 mars 2024.

Inspections portant sur la compétence professionnelle (inspections particulières)

	CHAMPS D'ACTIVITÉ				TOTAL
	A	B	C	D	
Visites d'inspection sur la compétence	4	0	0	2	6
Rapports d'inspection produits	4	0	0	2	6

Suivi des recommandations adressées au conseil d'administration

	NOMBRE
APPROUVANT, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	225
REJETANT, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	1

Audition devant le CIP

	CHAMPS D'ACTIVITÉ				
	A	B	C	D	TOTAL
Membres ayant fait l'objet d'une audition	5	0	0	1	6

Recommandations de l'année 2023 - 2024 du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

	CHAMPS D'ACTIVITÉ				
	A	B	C	D	TOTAL
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	2	0	2
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	1	1	2
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	1	0	1
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0

Entraves à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions et informations transmises au bureau du syndic

	NOMBRE
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>)	1

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

État de la situation de l'Ordre au regard de la formation continue

L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres.

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partager cette fonction avec des organismes externes.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES MEMBRES DE L'ORDRE

Dispenses de formation continue

	NOMBRE
Demandes reçues au cours de l'exercice	159
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	146
Demandes refusées au cours de l'exercice	11
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	11

Sanctions découlant du défaut de se conformer au Règlement

	NOMBRE
Radiation du Tableau de l'Ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	80
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Information transmise au comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de compléter avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	0
Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'au moins une sanction ou mesure au cours de l'exercice	80

Formation continue en éthique et en déontologie offerte aux membres de l'Ordre

Le tableau ci-dessous présente les formations en éthique et en déontologie offertes aux membres en 2023-2024. Les nouveautés 2023-2024 sont marquées d'un astérisque (*).

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Congrès 2023*	3,00	646 (12)
<ul style="list-style-type: none"> Associer conseil directif et conseil d'accompagnement participatif, un grand défi pour de grands impacts* 	1,00	35
<ul style="list-style-type: none"> L'acceptabilité sociale: au cœur du virage vert du monde de l'agroalimentaire* 	1,17	15
<ul style="list-style-type: none"> Témoignage - Réalité du terrain et attentes envers l'agronome, perspective client de l'agriculteur* 	0,50	18 (1)
Congrès 2022		
<ul style="list-style-type: none"> La confiance du public: comment la gagner (ou la perdre) 	0,45	23 (3)
Congrès 2021		
<ul style="list-style-type: none"> Comment l'État voit-il les ordres professionnels (et leurs membres)? Les politiques de l'expertise du 19^e siècle à aujourd'hui 	1,00	28 (3)
<ul style="list-style-type: none"> La réflexion et le dialogue éthique: des outils indispensables pour participer au changement 	1,00	45 (4)
Recommandations et justifications agronomiques en phytoprotection*		
<ul style="list-style-type: none"> En direct 	1,50	304 (24)
<ul style="list-style-type: none"> En différé 	1,50	0
Éthique appliquée et agronomie	1,50	38 (5)
La déontologie de l'agronome	3,00	69 (5)
La grille de référence et le plan de réduction des pesticides sur les terrains de golf	1,00	1 (1)
La relation avec le client et le contrat de service professionnel en agronomie	2,50	53 (7)
Les normes de pratiques et règles de l'art en agronomie	1,00	33 (9)
Loi et encadrement de la pratique agronomique au Québec	1,00	22 (7)

Note: Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de non-membres qui ont suivi la formation.

AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

Les activités de formation organisées ou développées par l'Ordre en 2023-2024 comprennent les activités de formation en ligne offertes sur la plateforme ASIO, des webinaires en direct ainsi que le congrès de l'OAQ.

Au 31 mars 2024, 46 capsules de formation étaient offertes sur la plateforme ASIO.

La plateforme peut être consultée à l'adresse suivante : asio.oaq.qc.ca.

Par ailleurs, l'Ordre a accrédité 205 activités de formation continue offertes par différents partenaires, conformément aux normes en vigueur et qui sont décrites dans le **Guide sur le Règlement sur la formation continue obligatoire des agronomes**.

Le tableau ci-dessous présente les activités de formation continue offertes par l'Ordre en 2023-2024, à l'exception de celles en éthique et déontologie qui sont présentées dans le tableau de la page précédente (Formation continue en éthique et en déontologie offerte aux membres de l'Ordre).

Toutes les activités sont facultatives. Les nouveautés 2023-2024 sont marquées d'un astérisque (*).

Tableau des activités de formation continue offertes par l'Ordre en 2023-2024

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE	
		ÉVÉNEMENT VIRTUEL	AUTO APPRENTISSAGE OU EN DIFFÉRÉ
Congrès 2023*	5,30	646 (12) ¹	-
<ul style="list-style-type: none"> L'agriculture de proximité au Québec. Rôle et défis dans la transition agroécologique de l'agriculture québécoise* 	1,00	-	7 (1) ¹
<ul style="list-style-type: none"> Les enjeux des PFAS et autres contaminants émergents dans nos champs* 	1,17	-	6 (1) ¹
<ul style="list-style-type: none"> Les fermes urbaines : entre transition écologique de la ville et développement de systèmes alimentaires urbains* 	1,00	-	8 (1) ¹
<ul style="list-style-type: none"> Panel - MRF : bienfaits et risques, usage des MRF au-delà des clichés médiatiques* 	0,83	-	5 (1) ¹
Congrès 2022			
<ul style="list-style-type: none"> Des champs à nos assiettes : tensions, obstacles et leviers pour façonner l'avenir de l'agroalimentaire 	1,00	-	4 (2) ¹
<ul style="list-style-type: none"> Notre consommation entre pandémie et crise climatique 	0,92	-	3 (1) ¹
<ul style="list-style-type: none"> Panel économique 	1,00	-	9 (1) ¹
<ul style="list-style-type: none"> Réinventer le système agroalimentaire 	0,83	-	4 (2) ¹
Congrès 2020			
<ul style="list-style-type: none"> Assurer son avenir par la gestion et le financement responsables 	1,00	-	1

SUITE — Tableau des activités de formation continue offertes par l'Ordre en 2023-2024

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE	
		ÉVÉNEMENT VIRTUEL	AUTO APPRENTISSAGE OU EN DIFFÉRÉ
Recommandations et justifications agronomiques en phytoprotection*			
• En direct*	2,00	304 (24) ¹	-
• En différé*	1,50	-	0
Webinaire sur les nouvelles exigences relatives aux pesticides*			
• En direct*	2,00	486 (48) ¹	-
• En différé*	0,83	-	73 (8) ¹
Introduction à l'agriculture au Québec	1,00	-	11 (12) ¹
La grille de référence en phytoprotection et les attentes de l'Ordre	1,00	-	8
La grille de référence et le plan de réduction des pesticides sur les terrains de golf	2,50	-	1 (1) ¹
La production animale au Québec	3,50	-	11 (10) ¹
La production avicole au Québec	1,00	-	5 (2) ¹
La production bovine au Québec	0,75	-	5 (2) ¹
La production laitière au Québec	1,25	-	9 (2) ¹
La production porcine au Québec	1,00	-	2 (1) ¹
La production végétale au Québec	1,50	-	8 (9) ¹
Le cadre juridique régissant les activités agricoles au Québec	1,50	-	16 (4) ¹
Le Régime transitoire en matière de gestion des rives, du littoral et des zones inondables	2,00	-	32 (2) ¹
Les bandes végétalisées en littoral – Volet théorique	2,92	-	70 (5) ¹
Les cultures de couverture en contexte d'agriculture en littoral	3,17	-	46 (6) ¹
Les cultures fruitières au Québec	0,75	-	2 (2) ¹
Les cultures légumières au Québec	0,75	-	1 (2) ¹
Les grandes cultures au Québec	0,75	-	7 (2) ¹
L'horticulture ornementale au Québec	0,45	-	3 (3) ¹
Outil d'aide à la décision et stratégies de réduction de l'atrazine dans le maïs	1,00	-	2
Politiques économiques et sociales agricoles au Québec	2,25	-	17 (2) ¹
Série PAEF – Azote	1,00	-	8 (1) ¹
Série PAEF – Engrais organiques	1,25	-	11 (1) ¹
VFF QC: Un outil d'aide à la décision pour déterminer les risques de dommages des vers fil-de-fer et la nécessité d'utiliser des semences traitées	1,08	-	4

¹Le nombre entre parenthèses correspond au nombre de non-membres qui ont suivi l'activité de formation.

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

Mandat

Le bureau du syndic contribue à la mission de protection du public de l'Ordre des agronomes du Québec en faisant enquête sur les cas de conduite professionnelle dérogatoire et en procédant, le cas échéant, au dépôt de plaintes disciplinaires, devant le conseil de discipline conformément au *Code des professions* et à la *Loi sur les agronomes* et ses règlements.

En début d'exercice, on comptait 16 dossiers disciplinaires actifs, puis en cours d'année, 49 nouveaux dossiers ont été ouverts pour un total de 65 dossiers. Ces dossiers concernaient des manquements

aux règles de l'art dans les champs d'activité sols et environnements ainsi que phytoprotection, sauf une en production animale.

À noter que l'équipe de syndic offre un service d'information au public et aux membres de l'Ordre concernant la déontologie (chapitre A-12, r. 6, *Code de déontologie des agronomes*).

Outre ces activités en matière disciplinaire, l'équipe a poursuivi son travail de protection du public dans le cadre d'enquêtes pour exercice illégal et usurpation du titre d'agronome. Elle a procédé à des interventions non judiciarisées qui ont permis de redresser les situations portées à son attention.

Membres :

Éric Lavoie, agr.
Syndic par intérim et enquêteur

Yvon Caron, agr.
Syndic adjoint et enquêteur

Nathalie Parent-Legault, agr.
Syndique adjointe et enquêtrice

Ernesto Zévalos, agr.
Syndic adjoint et enquêteur

Marie-Josée Turgeon, agr.
Syndique adjointe et enquêtrice
En fonction en mars 2024

Traitement de l'information avant le processus d'enquête

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC AU 31 MARS, SELON LE STATUT D'EMPLOI	NOMBRE	
	À TEMPS PLEIN*	À TEMPS PARTIEL
Syndic	0	1
Syndic adjoint, s'il y a lieu	0	4
Syndic correspondant, s'il y a lieu	0	0

Demandes d'information

- Il y a eu 21 demandes d'information compilées à la liste officielle des appels.
- Les demandes provenaient majoritairement d'agronomes (sauf deux) et concernaient les aspects suivants de la conduite professionnelle:
 - Gestion des honoraires et de la publicité;
 - Respect du secret professionnel;
 - Impacts potentiels si dénonciation;
 - Rôle de l'agronome en lien avec la politique de surveillance des techniciens agricoles.

Enquêtes disciplinaires du bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars 2024 de l'exercice précédent	16
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale* (au total)	49
• Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	10
• Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (p. ex., employeur, Bureau du coroner, Régie de l'assurance maladie du Québec)	36
• Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	2
• Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres	1
• Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre, y compris le conseil d'administration, ou par un membre du personnel de l'Ordre	0
• Enquêtes ouvertes par le bureau du syndic à la suite d'une information**	0
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	49
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue)	49
• Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	33
• Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	8
• Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	5
• Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	3
• Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	16

* Dans le cas où les sources d'une enquête seraient multiples, le rapport considère la source principale d'une enquête selon l'ordre des sources présentées ou selon la chronologie de leur arrivée dans le processus d'enquête.

** Une enquête du bureau du syndic peut être ouverte à la suite d'une information transmise, d'un signalement reçu ou d'une activité de veille.

Décisions rendues par le bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	5
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (au total) *	44
• Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	0
• Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	0
• Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	0
• Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	1
• Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
• Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel (à préciser, s'il y a lieu, au rapport annuel)	39
• Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	3
• Enquêtes autrement fermées (à préciser, s'il y a lieu, au rapport annuel)	1

* Le rapport retient le motif principal de ne pas porter plainte, selon l'ordre des motifs présentés.

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic ou par des syndicats ad hoc au cours de l'exercice	0

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Enquêtes rouvertes au bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

Enquêtes des syndicats ad hoc

Une enquête était entre les mains d'un syndicat ad hoc au 31 mars 2024.

État des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndicats ad hoc

Cinq plaintes sont portées au conseil de discipline par le bureau du syndic au cours de l'exercice 2023-2024 et aucune plainte n'a été portée au conseil de discipline par des syndicats ad hoc au cours de l'exercice.

Formation du bureau du syndic relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Techniques d'enquêtes	3	2
Techniques d'entrevues	2	3

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Au cours du présent exercice, le bureau du syndic a reçu et traité une demande de conciliation de compte d'honoraires entre un agronome et son client.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION (DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC)

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte.

Au cours de l'exercice 2023-2024, deux demandes de révision d'une décision du bureau du syndic ont été reçues et traitées.

Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	1	7

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte déposée contre un agronome, ou contre une personne qui était agronome au moment des faits reprochés, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* ou des règlements adoptés conformément à ces lois. Le conseil de discipline est formé d'agronomes nommés par le conseil d'administration et d'un président nommé par la présidente en chef du Bureau des présidents de conseil de discipline des ordres professionnels. Pour chaque cause, c'est la secrétaire du conseil de discipline qui désigne les agronomes qui y siègent. Les appels des décisions rendues par le conseil de discipline sont entendus par le Tribunal des professions.

Nom du secrétaire du conseil de discipline

Lily Cardin, adjointe juridique (nomination le 17 mars 2023)
M^e Louise Richard, secrétaire substitut (nomination le 6 mai 2022)

Plaintes au conseil de discipline

Il avait deux plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent. De plus, six nouvelles plaintes disciplinaires ont été reçues au cours de l'exercice 2023-2024. Sept plaintes étaient toujours pendantes au 31 mars 2024.

Nature des plaintes dites privées au conseil de discipline

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Recommandations du conseil de discipline adressées au conseil d'administration

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.

Requête en inscription au Tableau dans le cas d'une radiation ou en reprise du plein droit d'exercice.

Aucune requête en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent, et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Formation des membres du conseil de discipline, autres que le président, relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	5	5

ACTIVITÉS RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES PRÉVUES AU CODE DES PROFESSIONS OU AUX LOIS PROFESSIONNELLES

Enquêtes relatives aux infractions pénales

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	12
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (motif principal) (au total)	26
<ul style="list-style-type: none"> • Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel 	26
<ul style="list-style-type: none"> • Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i>, de la loi constituant l'Ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi 	0
<ul style="list-style-type: none"> • Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic 	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	8
<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées 	0
<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes fermées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total) 	5
<ul style="list-style-type: none"> • Avertissements, y compris des invitations à devenir membre de l'Ordre 	0
<ul style="list-style-type: none"> • Mises en demeure ou avis formels 	0
<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes fermées sans autre mesure (manque de preuve ou autres raisons) 	3
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	30

ACTIVITÉS RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS

Communication avec les membres de l'Ordre

- Rédaction et diffusion de bulletins d'information destinés aux membres: 25 *Agro Express*;
- Envoi de 41 infolettres au nom de la permanence aux membres;
- En collaboration avec la firme Dynamo, l'Ordre a organisé cinq ateliers de consultation auprès de ses membres, soit deux en virtuel (mercredi 17 mai, jeudi 18 mai et mardi 6 juin) et trois en présentiel (mardi 6 juin à Saint-Hyacinthe, mercredi 7 juin à Montréal et mardi 13 juin à Québec). Les résultats obtenus lors de ces consultations ont été communiqués aux membres dans le cadre d'une plénière durant le congrès 2023;
- Organisation d'un congrès et d'une cérémonie de remise de prix, à Victoriaville, les 19 et 20 octobre 2023 (plus de 500 agronomes étaient présents, que ce soit en ligne ou en virtuel);
- Envoi de 36 infolettres au nom des sections régionales aux membres.

Publicité et visibilité

- Envoi de deux courriels promotionnels aux personnes inscrites sur la base de données du CRAAQ;
- Une campagne média a été publiée sur Agri-Réseau (infolettre et sites spécialisés);
- Publicités du congrès (version papier et/ou électronique) dans *La Terre de chez nous*;
- Publicité de l'Ordre dans le cadre d'une commandite pour l'édition 2023 du *Rendez-vous végétal* du Réseau végétal Québec;
- Publicités dans l'*Agral*, le journal étudiant de la FSAA de l'Université Laval;
- Publicité dans le *McGill University's Macdonald Campus Handbook*;
- Publicité de l'Ordre dans le cadre d'une commandite pour l'édition 2023 du *Rendez-vous laitier* de l'AQINAC;
- Publication des 10 capsules vidéo préparées en collaboration avec le blogue *Signé gourmand*;
- Publication d'articles, en collaboration avec le magazine *La Terre de chez nous*;
- Publi-reportage commandité, dans le cahier « *Nos Entreprises* » du magazine *La Terre de chez nous*;
- Page publicitaire dans le magazine *Miam* (numéro 3 - Le maïs - Automne 2023);
- Présence de l'Ordre au Salon de l'éducation 2023;
- Présence au *Salon des ordres professionnels 2023* du Collège du Bois-de-Boulogne;
- Soutien et préparation pour les différentes entrevues données par la présidente.





MEMBRES
ET COMITÉS

MOUVEMENTS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Au 31 mars 2023, l'Ordre comptait 3 362 membres.

- 272 membres n'ont pas renouvelé leur inscription au Tableau.
- 27 membres se sont réinscrits au cours de l'année.
- 104 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année. De ce nombre, 20 avaient préalablement

obtenu une équivalence de diplôme ou de formation, 5 sont devenus membres dans le cadre de l'Entente entre le Québec et la France, soit l'arrangement en vue de la reconnaissance des qualifications professionnelles (ARM).

- Parmi les 104 nouveaux membres, 0 permis temporaire a été délivré en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*.

- Aucun permis restrictif temporaire n'a été délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis.
- 46 membres ont démissionné et 10 membres sont décédés.
- 0 radiation temporaire a été imposée par le conseil de discipline.

Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

	NOMBRE
Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent (2023)	3 362
(+) Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (au total)	104
• Permis temporaires délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0
• Permis restrictifs délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0
• Permis restrictifs délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0
• Permis temporaires délivrés en vertu du <i>Code des professions</i>	0
• Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
• Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
• Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
• Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• Permis spéciaux délivrés	0
• Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	0
• Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	0
- de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	0
- de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	0
- de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	0

SUITE — Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

	NOMBRE
• Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
• Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
(+) Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	27
(-) Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars	250
(-) Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total)	56
• à la suite d'un décès	10
• à la suite d'un retrait volontaire du Tableau (congé de parentalité, sabbatique, études, démission, retraite)	46
(=) Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total) titulaires	3 187
• d'un permis temporaire délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0
• d'un permis restrictif délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0
• d'un permis restrictif délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0
• d'un permis temporaire délivré en vertu du <i>Code des professions</i>	0
• d'un permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
• d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
• d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
• d'un permis restrictif temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• d'un permis spécial	0
• d'un permis dit régulier, y compris: retraité + à vie, invalide	3 187

Exercice en société

Depuis le 31 décembre 2015, les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Au 31 mars 2024, 90 sociétés d'agronomes sont enregistrées à l'Ordre conformément au *Règlement sur l'exercice de la profession d'agronomes en société*.

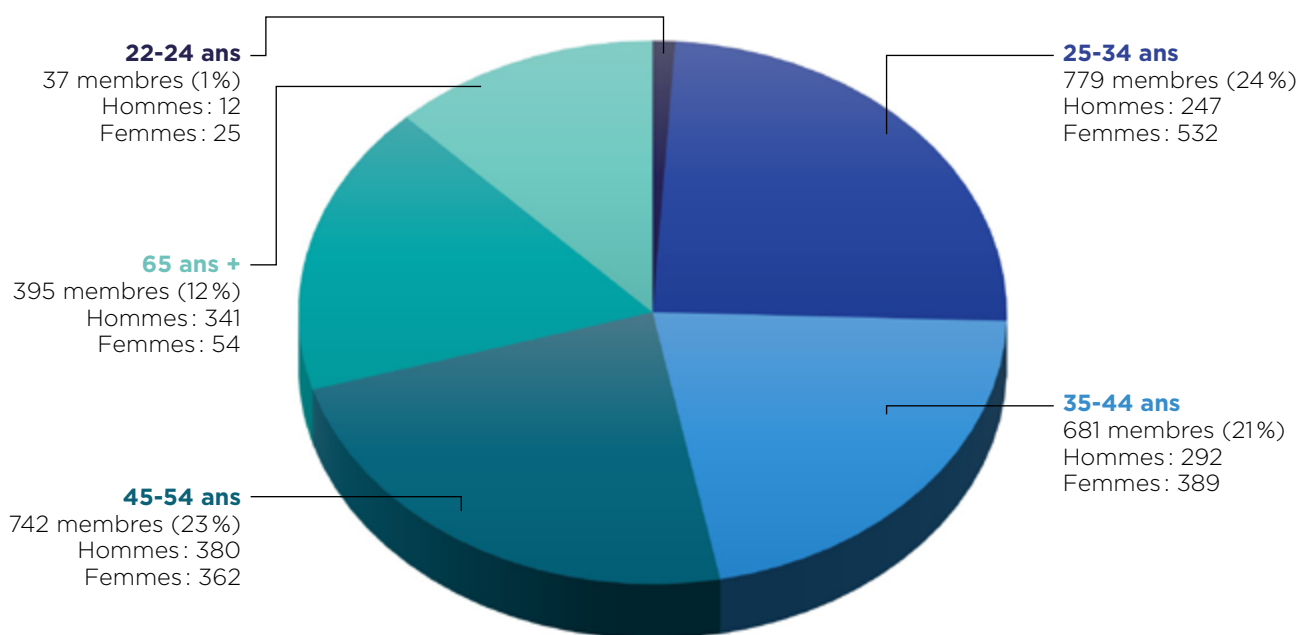
	NOMBRE
Sociétés par actions (SPA) déclarées (nouvelles ou anciennes) à l'Ordre	88
Membres* de l'Ordre actionnaires dans les SPA déclarées à l'Ordre	137
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) déclarées (nouvelles ou anciennes) à l'Ordre	2
Membres* de l'Ordre associés dans les SENCRL déclarées à l'Ordre	4

*Ce renseignement exclut tout membre à l'emploi de la société ou engagé sur une base contractuelle. Il exclut également tout actionnaire ou tout sociétaire qui n'est pas membre de l'Ordre.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2024

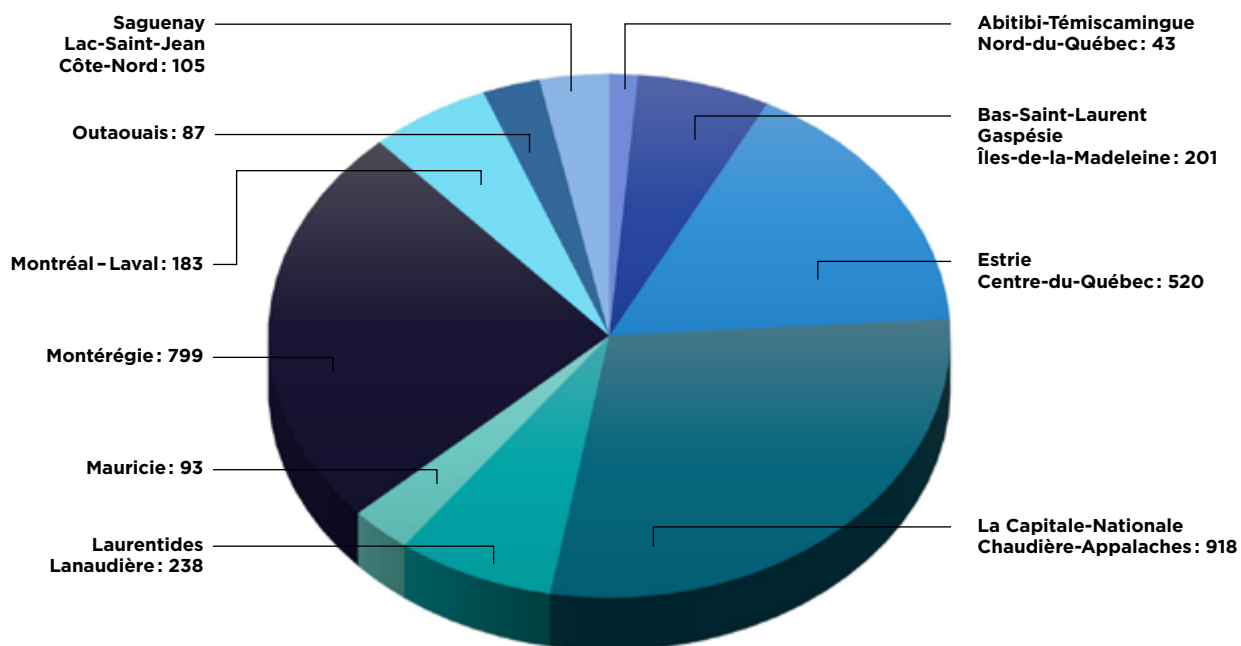
Répartition des membres selon l'âge et le genre au 31 mars 2024

NOMBRE TOTAL: 3 187 | HOMMES: 1 648 | FEMMES: 1 539



Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2024 selon la région administrative

NOMBRE TOTAL : 3 187



Note: Ces renseignements sont basés sur le lieu où le membre exerce principalement sa profession. Pour les personnes sans emploi ou à la retraite, la résidence est alors considérée comme étant le domicile professionnel.

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2024 selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle

Le montant de la cotisation à l'Ordre pour 2023-2024 est de 609,80 \$ (plus taxes), plus la contribution obligatoire de 29 \$ (non taxable) au financement de l'Office des professions du Québec.

Les frais liés à une demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou d'une formation acquise hors du Québec étaient de 203,84 \$, auxquels s'ajoutent les frais d'ouverture de dossier de 114,40 \$, ainsi que les taxes applicables

Les frais d'inscription à l'examen d'admission à la pratique étaient de 322,40 \$, auxquels s'ajoutent les frais d'ouverture de dossier de 114,40 \$, lorsque requis, ainsi que les taxes applicables.

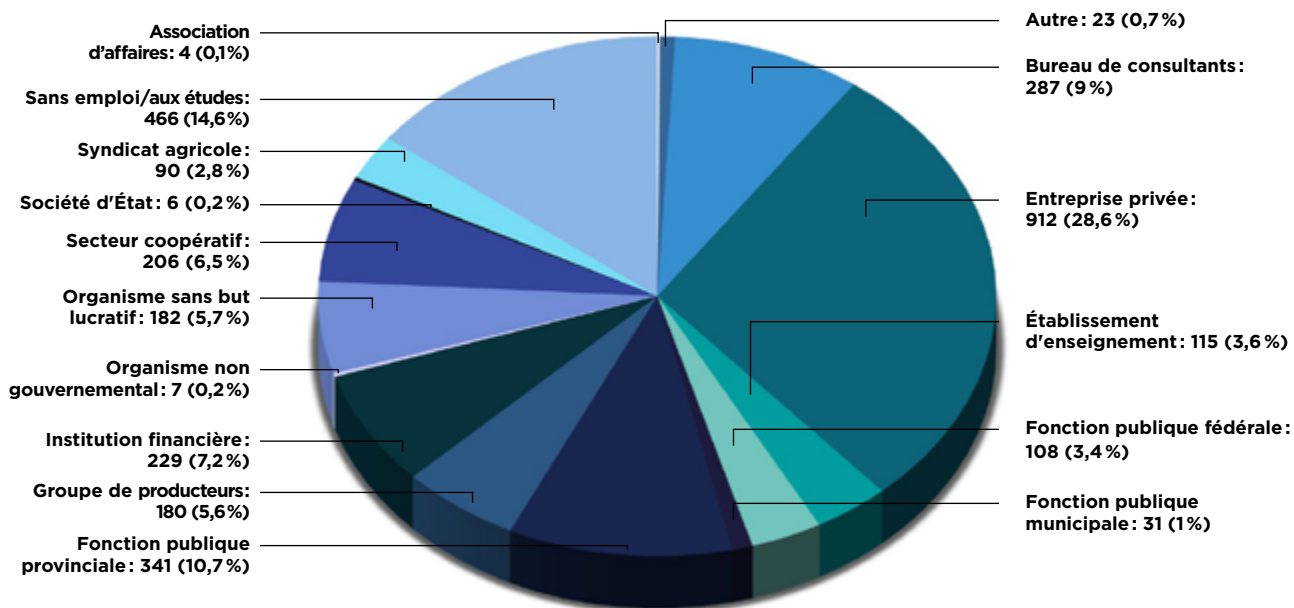
CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION	NOMBRE DE MEMBRES	NOMBRE	
		COTISATION ANNUELLE	COTISATION SUPPLÉMENTAIRE OU SPÉCIALE
Membre régulier	2 600	609,80 \$	OPQ : 29 \$
Membre régulier - Rabais parental (membre responsable d'un nouvel enfant)	121	196,61 \$	OPQ : 29 \$
Membre régulier (nouveau membre - admission avril 2023)	37	558,98 \$	OPQ : 29 \$
Membre régulier (nouveau membre - admission juillet 2023)	1	406,53 \$	OPQ : 29 \$
Membre régulier (nouveau membre - admission sept 2023)	40	254,08 \$	OPQ : 29 \$
Membre régulier (nouveau membre - admission novembre 2023)	26	203,27 \$	OPQ : 29 \$
Permis temporaire	0	609,80 \$	OPQ : 29 \$
Permis restrictif temporaire	0	609,80 \$	OPQ : 29 \$
Membre retraité	206	203,27 \$	OPQ : 29 \$
Membre invalide	9	203,27 \$	OPQ : 29 \$
Membre à vie	147	0 \$	OPQ : 29 \$
Total de membres payant une cotisation	3 187		

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2024 avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

L'Ordre compte trois membres avec une limitation du droit d'exercer certaines activités professionnelles liées à l'agronomie (excluant les membres titulaires d'un permis restrictif temporaire ou d'un permis spécial).

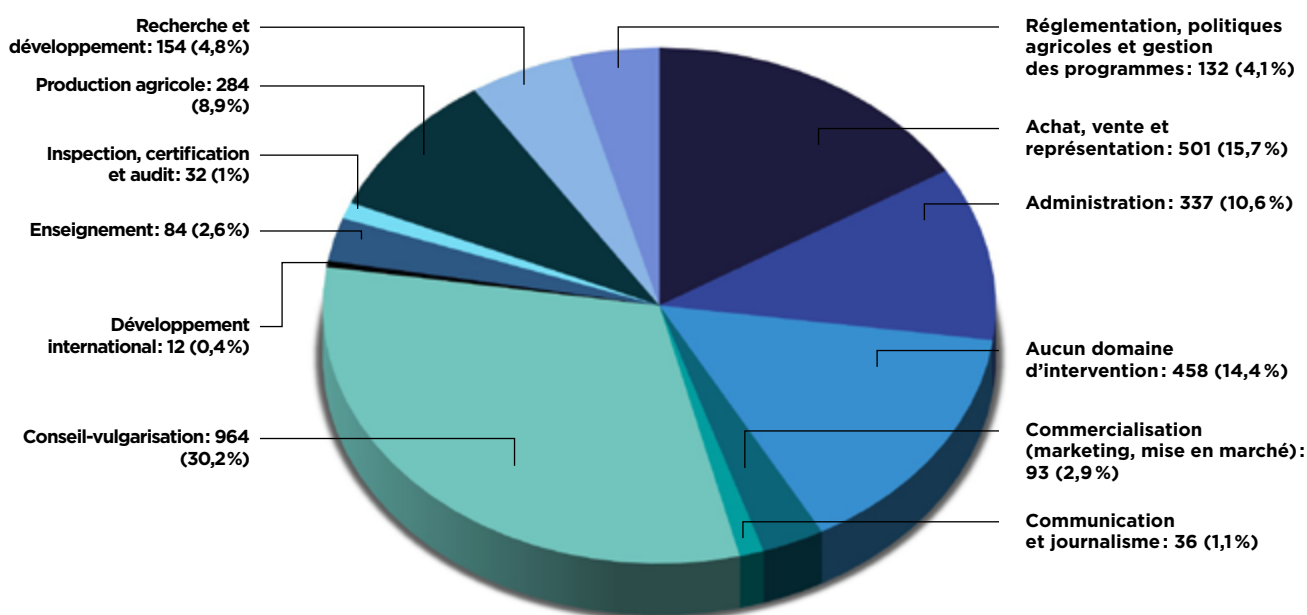
Répartition des membres réguliers selon le type d'employeur au 31 mars 2024

NOMBRE TOTAL : 3 187



Répartition des membres réguliers selon leur domaine d'intervention au 31 mars 2024

NOMBRE TOTAL : 3 187



Répartition des membres réguliers selon leur champ d'activité au 31 mars 2024

NOMBRE TOTAL : 3 187



PRIX ET DISTINCTIONS DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

L'Ordre des agronomes du Québec a eu le privilège d'honorer les lauréats suivants au cours de l'année 2023.



ORDRE DU MÉRITE
AGRONOMIQUE

M. Jean Fontaine, agr.
M. Jean-Pierre Hivon, agr.
Mme Sophie St-Louis, agr.



MÉDAILLE DE DISTINCTION
AGRONOMIQUE

M. Philippe Parent, agr.
Mme Juliette Lévesque, agr.
M. Guillaume Grégoire, agr.
M. Yvan Chouinard, agr.
Mme Marie-Ève Brassard, agr.
M. Jean Caron, agr.
Mme Jacynthe Dessureault-Rompré, agr.
Mme Léonie Laflamme-Michaud, agr.



PRIX AGRONOME ENGAGÉ
DANS SA COMMUNAUTÉ

M. Guy Crépeau, agr.



PRIX
JEUNE AGRONOME

Mme Rose Séguin, agr.



MÉRITE SPÉCIAL
ADÉLARD-GODBOUT

M. Jacques Fortin

BÉNÉVOLES DES COMITÉS DE L'ORDRE 2023-2024

Comité ad hoc sur la mise à jour du Code de déontologie des agronomes

Martine Giguère, agr.
(présidente du comité)

Louise Viau,
administratrice nommée

Carole-Anne Lapierre, agr.

Éric Lavoie, agr.
et syndic par intérim

Gilles Tremblay, agr.

Amévi Toglo, agr.

Éric Dagenais, agr.

Marina Vachon, conseillère
juridique et secrétaire de l'Ordre

Christiane Brizard, avocate

Comité d'admission

Pascal Thériault, agr.
(président du comité)

Bruno Demers, agr.

Yasmina Larbi-Youcef, agr.

Andréane Martin, agr.

Alain Perras, agr.

Éric Dagenais, agr.
(secrétaire du comité)

Conseil d'arbitrage des comptes

Camil Dutil, agr.
(président du comité)

Sylvie Côté, agr.

Gilles Gagné, agr.

Yves Lefebvre, agr.

Sylvie Thibaudeau, agr.

Marina Vachon, avocate
(secrétaire du comité)

Conseil de discipline

M^e Marie-Josée Corriveau
(présidente en chef du Bureau des
présidents des conseils de discipline)

M^e Daniel Y. Lord
(président adjoint en chef du conseil)

Julie Major, agr.

Radka P. Voyvodova-Valeva, agr.

Charlotte Bourget-Rousseau, agr.

Yvan Beaudin, agr.

Roger Bergeron, agr.

Marina Vachon, avocate
(secrétaire du conseil
du 1^{er} avril 2022 au 16 mars 2023)

Louise Richard, avocate
(secrétaire adjointe du conseil)

Lily Cardin, adjointe juridique
(nomination comme secrétaire
du conseil le 17 mars 2023)

Comité de révision des décisions du syndic

Robert Blanchette,
représentant du public

Nathalie Côté, agr.

Éric Léger, agr.

Pascale Bilodeau, agr.

Marina Vachon, avocate
(secrétaire du comité)

Comité des équivalences

Thierry Balthazard, agr.
(président du comité)

Jacques Goulet, agr.

Robert Lagacé, agr.

Julie Major, agr.

Pascal Thériault, agr.

Kevin Wade, agr.

Éric Dagenais, agr.
(secrétaire du comité)

Comité de révision des décisions d'équivalences

Suzelle Barrington, agr.

Guillaume Grégoire, agr.

Marc-Antoine Guesthier, agr.

Marina Vachon, avocate
(secrétaire du comité)

Comité d'inspection professionnelle

Sophie Gendron, agr.
(présidente du comité)

Mohamed Derouich, agr.

Sylvain Pagé, agr.

Pierre Desrosiers, agr.

Maxim Lavoie, agr.

Nasser Seggar, agr.

Chantale Soumahoro, agr.

Martin D'Amours, agr.

Michel Duval, agr.

Amévi Toglo, agr.
(secrétaire du comité)

Comité de la formation des agronomes

Pascal Thériault, agr.
(président du comité)

Thierry Balthazard, agr.

Jesus Jimenez Orte,
représentant du public

Simon Laverdière,
suppléant nommé par le MESSR

François Castonguay,
nommé par le BCI

Valérie Gravel, nommée par le BCI

Éric Dagenais, agr.
(secrétaire du comité)

Comité de la formation continue

Isabelle Dubé, agr.
(présidente du comité)
Richard Dessureault, agr.
(jusqu'au 9 juin 2023)
Carole-Anne Lapierre, agr.
(à partir du 9 juin 2023)
Christian Gonthier, agr.
Sara Scantland, agr.
Jean-Sébastien Laflamme, agr.
Kevin Wade, agr.
Raphaëlle Gendron, agr.
(secrétaire du comité)

Comité sur les prix honorifiques

Martine Giguère, agr.
(présidente du comité)
Brigitte Fortin, agr.
Catherine Larivée-Bazinnet, agr.
Jean-Jacques Simard, agr. retraité
Robert Lapalme, agr.

Comité consultatif sur les MRF

Michel Montpetit, agr.
(président du comité)
Éric Beaulieu, agr.
Pierre Bélanger, agr.
Daniel Bernier, agr.
Pascale Cantin, agr.
François Labrie, agr.
Denis Potvin, agr.
Sophie St-Louis, agr.
Martine Talbot, agr.
Jean Vigneux, agr.
Guillaume Boivin, agr.
Édith Mercier, agr.
Geneviève Dussault, agr.
Éric Dagenais, agr.
(secrétaire du comité)

Comité des propositions

Johanne Boucher,
administratrice nommée
Yvan Chagnon, agr.
Nathalie Côté, agr.
Martine Giguère, agr.
Richard Dessureault, agr.
Catherine Larivée Bazinet, agr.
Marina Vachon, avocate
(secrétaire du comité)

Comité ad hoc sur l'assurance responsabilité professionnelle

Nancy Morin, agr.
(présidente du comité
jusqu'en avril 2022)
Louise Viau, administratrice
nommée (présidente du comité
à partir d'avril 2022)
Nicolas Jobin, agr.
Dominik Desrosiers, agr.
Shanon Simard, agr.
Michel Montpetit, agr.
Éric Dagenais, agr.
Marina Vachon, avocate
(secrétaire du comité)

Comité ad hoc pour la rédaction du règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par un technologue professionnel dont la compétence relève d'une technologie de l'agriculture (comité OAQ - OTPQ)

Martine Giguère, agr.
(présidente du comité)
Pascal Thériault, agr.
Michel Brosseau, agr.
Marina Vachon, avocate
Éric Dagenais, agr.

Comité ad hoc sur le partage des activités professionnelles avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec

Michel Brosseau, agr.
Raphaëlle Gendron, agr.
Charles Bilodeau, agr.
Dominic Bélanger, agr.
Elisabeth L'Heureux, agr.
Éric Dagenais, agr.
(secrétaire du comité)

Comité de révision des décisions d'admission

Richard Dessureault, agr.
Nancy Morin, agr.
Thierry Balthazard, agr.
André St-Hilaire, agr.
Alain Perras, agr.

Comité des examinateurs pour une ou plusieurs séances d'examen d'admission à la pratique

Andréane Martin, agr.
Argelia Torres Hernandez, agr.
Asmae Gaizi, agr.
Ayitre Akpakouma, agr.
Benoit Turgeon, agr.
Bernard Doré, agr.
Bruno Demers, agr.
Caroline Collard, agr.
Caroline Grégoire, agr.
Charles Fournier-Marcotte, agr.
France Bélanger, agr.
Grégoire Brisson, agr.
Guy Bergeron, agr.
Hélène St-Louis, agr.
Laurie Gélinas, agr.
Louise Genest, agr.
Luc-Marc Boivin, agr.
Marie-Christine Fauteux, agr.
Marie-Ève Bérubé, agr.
Marie-Ève Tremblay, agr.
Marie-France Blais, agr.
Martin Breton, agr.
Maude Fontaine, agr.
Michel Lemelin, agr.
Mohamed Derouich, agr.
Mylène St-Onge, agr.
Nathalie Côté, agr.
Pierre Desrosiers, agr.
Pierre-Étienne Parent, agr.
Pierre-Luc Lussier, agr.
René Gagnon, agr.
Sébastien Whissell, agr.
Suzelle Barrington, agr.
Sylvain Pagé, agr.
Valérie Côté, agr.
Valérie Tremblay, agr.
Véronique Guillemette, agr.
Véronique Samson, agr.
Virginie Rochet, agr.
William Mc Maniman, agr.



ÉTATS
FINANCIERS

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

Monsieur le Président,
Membres du conseil,
Chers membres,

J'ai l'honneur de vous présenter les états financiers de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier 2023-2024 et les travaux réalisés par le comité des finances et d'audit pendant cette même période.

Vous avez, dans les pages qui suivent, les états financiers audités par le cabinet comptable Raymond Chabot Grant Thornton au 31 mars 2024.

Petit rappel, les prévisions budgétaires qui sont incluses dans le présent document vous ont été présentées à l'assemblée générale annuelle de l'automne 2022 et le conseil d'administration a adopté ce budget.

Je tiens aussi à vous rappeler que ce sont les premiers résultats financiers qui vous sont présentés qui ont été générés à partir de notre nouveau système informatique comptable. Vous vous rappellerez possiblement que l'an dernier nous vous avions informé que l'Ordre avait rapatrié à l'interne la tenue de livres et toute la gestion qui en découle. Une firme de comptabilité externe assiste l'Ordre avec différentes activités mensuelles ainsi qu'avec la fermeture des livres pour le 31 mars afin de préparer le dossier pour la vérification externe. En plus de nous permettre de faire des économies importantes, ramener à l'interne la tenue des livres nous permettra de mettre en place une charte des comptes beaucoup mieux adaptée à nos besoins. Cette nouvelle charte des comptes nous permettra de mieux ventiler nos différents postes de dépense et ainsi de faire un meilleur suivi au fil des années.

Avant de regarder les résultats financiers, il est important de commencer par noter que, comme on le précise au second paragraphe de la page 2 du rapport de l'auditeur, celui-ci a émis une opinion sans réserve. Lors du dépôt des états financiers, l'auditeur a émis quelques commentaires de déficience en lien avec les contrôles internes. Cette situation, relevait essentiellement des processus internes de la nouvelle firme comptable à qui l'Ordre a imparti une partie de sa comptabilité. Des correctifs ont été mis en place pour remédier à cette situation.

Maintenant, pour ce qui est des résultats financiers, l'Ordre a réalisé un excédent des produits par rapport aux charges de 131 716 \$ alors que le budget prévoyait un déficit de 23 228 \$. Précision ici, le budget qui vous a été présenté à l'AGA de l'automne 2022 présentait un excédent de 13 798 \$. Cet écart de 37 026 \$ provient de dépenses qui ne pouvaient être connues au moment de la présentation du budget, soit le règlement pour l'équité salariale.

Ce sont des produits supérieurs de 217 178 \$ combinés à des charges supérieures de 62 234 \$ qui avaient été budgétées qui ont produit cet excédent. C'est donc un excédent opérationnel de 154 944 \$ supérieur au budget qui a été réalisé pour l'année terminée au 31 mars 2024. Ces résultats s'expliquent de diverses façons:

- les cotisations des membres sont plus élevées de 92 596 \$ dû à un taux de renouvellement des membres plus élevé que ce qui a été prévu au budget. La fin du premier cycle de formation continue obligatoire n'a pas eu un impact aussi négatif que nous l'avions prévu au budget;
- les revenus d'intérêt sur nos placements ont été plus élevés de 82 171 \$ dû à des taux d'intérêt qui sont restés élevés durant l'année et à une évaluation de la juste valeur marchande à la fin de l'année;
- des revenus du congrès plus élevés de 19 307 \$ avec des charges moins élevées de 29 262 \$ nous ont permis de dégager un bénéfice de 48 569 \$ supérieur à nos prévisions. Un niveau plus élevé de participation au congrès avec la formule hybride a permis d'atteindre ces résultats;

- au niveau de la masse salariale totale (incluant les jetons), les dépenses ont été plus élevées de 47 630 \$ par rapport au budget. Ce sont essentiellement les jetons qui ont été plus élevés de 54 786 \$ par rapport à ce qui a été budgété. La révision de la politique de versement des jetons en cours d'année a conduit au versement de jetons à des participations à des comités où il n'y avait pas de jeton. Cette révision de la politique d'allocation de jetons a été conduite dans le but d'uniformiser la rétribution des participants aux différents comités;
- enfin, une gestion serrée des dépenses à tous les niveaux a permis d'atteindre globalement les résultats budgétés et le renouvellement des membres plus élevé que prévu combiné à une grande participation au congrès nous ont permis d'atteindre ce résultat de 131 716 \$ d'excédent opérationnel;
- le versement par l'assureur d'un montant de 46 114 \$ au fonds de stabilisation - d'assurance responsabilité pour le total de l'excédent net à 177 830 \$.

Maintenant, comme vous le lirez à la page 6 du rapport de l'auditeur, des charges d'opération totalisant 38 724 \$ ont été imputées au fonds de planification stratégique. De plus, il y a eu deux virements interfonds, notamment 50 000 \$ qui ont été transférés dans le fonds de modernisation de la Loi sur les agronomes. Ce fonds était déficitaire et comme il reste des travaux à faire à ce niveau, celui-ci a été renfloué pour couvrir les dépenses estimées dans la présente année financière.

À la page 8 du rapport de l'auditeur, l'Ordre présente un actif non grevé d'affectations de 1 180 421 \$. Ce montant lui donne une marge de manœuvre permettant d'assurer six mois de financement des activités courantes, ce qui est souhaitable pour une organisation comme la nôtre.

Avec les bons résultats financiers de l'année, l'avoir des membres (ou actif net), au 31 mars 2024, se chiffre à 1 978 546 \$. Nous pouvons dire que l'Ordre est dans une très bonne situation financière. Cela lui assure d'avoir à sa disposition les fonds nécessaires pour assumer pleinement sa mission de protection du public.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers audités lors de sa séance du 27 juin 2024.

En plus d'avoir réalisé leurs activités récurrentes comme l'examen des résultats financiers mensuels, l'établissement des prévisions budgétaires pour l'année à venir et la fixation de la cotisation annuelle, les membres du comité des finances, audits et ressources humaines ont :

- en collaboration avec le comité de gouvernance, revu le processus d'élection du poste de la vice-présidence ainsi que la rémunération des postes de présidence et de vice-présidence;
- fait le suivi budgétaire avec la direction générale pour présentation au conseil d'administration des résultats financiers et s'assurer de l'atteinte des objectifs;
- fait la planification budgétaire qui vous sera présentée dans cette assemblée générale annuelle à des fins d'approbation;
- revu les différents frais inhérents à l'admission des agronomes afin qu'ils couvrent bien toutes les heures-personnes engagées dans les processus d'ouverture de dossiers, d'examen, de révision.

En matière de gestion des risques, le comité a effectué, avec les membres du conseil d'administration et de la permanence, un suivi des risques, de leur probabilité et de leur gravité. Les données obtenues ont été validées et classées dans une matrice à partir de laquelle une politique de gestion des risques a été élaborée par le comité de gouvernance et est suivie sur une base régulière.

Je profite de ces dernières lignes pour remercier les membres du comité des finances, audit et ressources humaines pour l'intérêt, le sérieux et l'intégrité avec lesquels ils participent aux décisions touchant les finances de l'Ordre.



Pascal Thériault, agr.
Président par intérim du comité des finances, audit et ressources humaines (29 février au 31 mars 2024)



Michel Montpetit, agr., MBA
Président du comité des finances, audit et ressources humaines (jusqu'au 28 février 2024)

Ordre des agronomes du Québec
États financiers
au 31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14
Autres informations	15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Ordre des agronomes du Québec

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec)
J4Z 0G2

T 450 445-6226

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Ordre des agronomes du Québec (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – données budgétaires

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces données budgétaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

Autre point – informations supplémentaires

Les informations supplémentaires contenues dans les autres informations ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces informations supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L. ¹

Brossard
Le 27 juin 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117013

Ordre des agronomes du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024		2023
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Produits			
Cotisations brutes des membres	1 631 146	1 723 742	1 757 503
Quote-part aux sections	(57 090)	(59 427)	(60 688)
Activités de formation	65 000	51 926	180 961
Admission à la pratique et équivalences	70 197	87 348	31 955
Amendes	3 500	16 763	16 699
Congrès	235 000	254 307	207 937
Revenus d'intérêts sur les placements	25 000	107 171	59 058
Agro-publicité et offres d'emploi	71 000	59 382	78 939
Services administratifs	63 562	68 448	58 326
Subventions et partenariats			
Subventions du gouvernement provincial	4 000	2 500	2 500
Autres partenariats	25 000	41 333	30 000
	<u>2 136 315</u>	<u>2 353 493</u>	<u>2 363 190</u>
Charges			
Salaires et charges sociales	1 119 665	1 167 295	1 106 696
Activités de formation	15 500	27 659	61 127
Admission à la pratique et équivalences	500		194
Associations	29 700	32 693	29 242
Bourses	18 000	7 116	16 415
Comités découlant de la pratique	47 326	41 451	17 013
Congrès	143 000	113 738	143 428
Déplacements et représentation	16 500	38 231	20 743
Gestion et administration	154 150	162 325	167 903
Honoraires professionnels	494 350	542 266	486 868
Publications, abonnements et documentation	40 200	7 979	11 811
Intérêts et frais bancaires	48 000	53 939	55 479
Amortissements	32 652	27 085	32 197
	<u>2 159 543</u>	<u>2 221 777</u>	<u>2 149 116</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>(23 228)</u>	<u>131 716</u>	<u>214 074</u>
FONDS DE STABILISATION – ASSURANCE RESPONSABILITÉ			
Produits			
Produits destinés au fonds de stabilisation – assurance responsabilité		46 114	75 402
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	46 114	75 402
Total de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(23 228)</u>	<u>177 830</u>	<u>289 476</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les résultats.

Ordre des agronomes du Québec
Évolution des soldes de fonds
pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024						2023	
	Grevés d'affectations d'origine interne							
	Fonds de planification stratégique	Fonds de moderni- sation – Loi sur les agronomes	Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	Fonds d'en- couragement des comités de l'Ordre	Fonds de la pratique illégal et du syndic ad hoc	Non grevé d'affectations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds au début	59 952	(17 344)	460 895	37 232		1 259 981	1 800 716	1 511 240
Excédent des produits par rapport aux charges			46 114			131 716	177 830	289 476
Virements interfonds (note 4)		50 000			200 000	(250 000)		
Utilisation (note 4)	(38 724)					38 724		
Soldes de fonds à la fin	<u>21 228</u>	<u>32 656</u>	<u>507 009</u>	<u>37 232</u>	<u>200 000</u>	<u>1 180 421</u>	<u>1 978 546</u>	<u>1 800 716</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Ordre des agronomes du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	177 830	289 476
Éléments hors caisse		
Amortissement des actifs incorporels	4 979	12 247
Amortissement des immobilisations corporelles	22 106	19 950
Produits destinés au fonds de stabilisation – assurance responsabilité réinvestis	(112 144)	(21 158)
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	77 974	(97 607)
Frais payés d'avance	27 102	(23 987)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(19 032)	(45 021)
Produits de cotisations reportés	(81 439)	15 409
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>97 376</u>	<u>149 309</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(21 000)	(207 000)
Cession de placements		196 000
Immobilisations corporelles		(2 619)
Actifs incorporels	(3 385)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(24 385)</u>	<u>(13 619)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements d'emprunts à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(30 000)	
Augmentation nette de l'encaisse	42 991	135 690
Encaisse au début	<u>2 948 911</u>	<u>2 813 221</u>
Encaisse à la fin	<u><u>2 991 902</u></u>	<u><u>2 948 911</u></u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Ordre des agronomes du Québec

Situation financière

au 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2 991 902	2 948 911
Tranche des placements échéant à moins de un an	270 000	190 000
Comptes clients et autres créances (note 5)	48 746	126 720
Frais payés d'avance	55 811	82 913
	<u>3 366 459</u>	<u>3 348 544</u>
Long terme		
Placements (note 6)	947 244	894 100
Immobilisations corporelles (note 7)	50 798	72 904
Actifs incorporels (note 8)	2 516	4 110
	<u>4 367 017</u>	<u>4 319 658</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	826 017	845 049
Produits de cotisations reportés	1 562 454	1 643 893
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an		30 000
	<u>2 388 471</u>	<u>2 518 942</u>
SOLDES DE FONDS		
Non grevé d'affectations	1 180 421	1 259 981
Grevés d'affectations d'origine interne		
Fonds d'encouragement des comités de l'Ordre	37 232	37 232
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	507 009	460 895
Fonds de modernisation – Loi sur les agronomes	32 656	(17 344)
Fonds de planification stratégique	21 228	59 952
Fonds de pratique illégale et du syndic ad hoc	200 000	
	<u>1 978 546</u>	<u>1 800 716</u>
	<u>4 367 017</u>	<u>4 319 658</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Ordre des agronomes du Québec (ci-après « l'organisme ») est constitué en vertu de l'article 27 du *Code des professions* (L.R.Q., chapitre C-26). L'organisme a pour mission d'assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités courantes de l'organisme.

Le fonds de stabilisation – assurance professionnelle des agronomes est un fonds combiné d'un fonds de stabilisation et un fonds de prévention dont l'objectif est de stabiliser les primes annuelles pour les agronomes.

Le fonds de planification stratégique a été créé dans le but de financer les activités liées à la mise en œuvre de la planification stratégique 2021-2024 de l'organisme, notamment celles du secteur des communications.

Le fonds de modernisation – Loi sur les agronomes a été créé dans le but de financer les activités liées à la modernisation de la *Loi sur les agronomes*, notamment celles nécessitant le soutien de consultants externes.

Le fonds d'encouragement des comités de l'Ordre a été créé dans le but d'encourager la participation des membres qui siègent à certains comités en leur versant des jetons de présence.

Le fonds de pratique illégale et du syndic ad hoc a été créé dans le but de permettre au syndic de faire un suivi au niveau de la pratique illégale en agronomie.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Un emprunt contracté auprès d'une autorité gouvernementale, qui est assorti d'une clause dispensant l'organisme d'effectuer les remboursements tant qu'il se conforme aux conditions spécifiées lors de l'octroi de l'emprunt, est comptabilisé conformément à la méthode comptable décrite précédemment. Le cas échéant, la dette résultant de l'obligation de rembourser une telle aide gouvernementale est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les conditions entraînant le remboursement se matérialisent.

Produits de cotisations

Les produits de cotisations brutes des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la période couverte par la cotisation, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Produits autres que les cotisations

Les produits autres que les cotisations, tels que les produits d'activités de formation, d'admission à la pratique et d'équivalences, d'amendes, de congrès, d'agro-publicité et d'offres d'emploi, de services administratifs et de partenariats, sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits d'intérêts

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels amortissables, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels amortissables, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Améliorations locatives, mobilier et agencements	10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Base de données	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	22 106	19 950
Amortissement des actifs incorporels	4 979	12 247

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

4 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, un montant de 50 000 \$ a été transféré du fonds non grevé d'affectations au fonds de modernisation et un montant de 200 000 \$ a été transféré du fonds non grevé d'affectations au fonds de la pratique illégale et du syndic ad hoc. De plus, le conseil d'administration de l'organisme a autorisé l'utilisation d'un montant de 38 724 \$ à même le fonds de planification stratégique.

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes clients	1 405	44 033
Intérêts courus	16 978	7 060
Remises sur le programme d'assurance à recevoir	30 363	75 627
	<u>48 746</u>	<u>126 720</u>

6 - PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Certificats de placement garanti, 1,97 % à 5,1 % (1,7 % à 5,1 % au 31 mars 2023), échéant de novembre 2024 à février 2027	688 000	667 000
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité (a)	529 244	417 100
	<u>1 217 244</u>	<u>1 084 100</u>
Tranche échéant à moins de un an	270 000	190 000
	<u>947 244</u>	<u>894 100</u>

(a) La juste valeur du placement a été établie selon les informations obtenues d'une société d'assurance.

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	Coût	Valeur comptable nette
	\$	\$
Améliorations locatives	24 032	354
Équipement informatique	114 914	529
Mobilier et agencements	133 000	10 375
	<u>271 946</u>	<u>62 000</u>
	<u>221 148</u>	<u>72 904</u>

Ordre des agronomes du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2024

8 - ACTIFS INCORPORELS

	2024		2023
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Base de données	469 294	469 294	4 110
Logiciels	39 731	37 215	2 516
	509 025	506 509	4 110

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2023
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	64 810	74 516
Salaires, vacances et charges sociales à payer	62 071	73 323
Taxes à la consommation à payer	225 606	207 600
Office des professions du Québec	90 268	88 392
Agronome Canada	61 340	61 340
Assurance responsabilité à payer	278 531	287 963
Loyer à payer	43 391	51 915
	826 017	845 049

Les sommes à remettre à l'État totalisent 231 804 \$ au 31 mars 2024 (207 600 \$ au 31 mars 2023).

10 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux certificats de placement garanti est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les certificats de placement garanti portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Ordre des agronomes du Québec
Notes complémentaires
au 31 mars 2024

10 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent aucun risque de taux d'intérêt, étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

11 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat à long terme, à verser une somme de 489 445 \$ pour la location d'un bâtiment.

Le contrat pour le bâtiment échoit en novembre 2028.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 106 788 \$ de 2025 à 2028 et à 62 293 \$ en 2029.



Ordre des agronomes du Québec

1200, avenue Papineau, bureau 450,
Montréal (Québec) H2K 4R5

T. 514 596-3833 | 1 800 361-3833
info@oaq.qc.ca | oaq.qc.ca

